

LA CORRESPONDANCE JÉSUITE: COMMUNICATION, UNION ET MÉMOIRE

LES ENJEUX DE LA *FORMULA SCRIBENDI*¹

Au moment où l'Europe assiste à une accélération généralisée de la communication épistolaire et à un important accroissement de la production documentaire manuscrite², Ignace de Loyola organise l'ordre qu'il est en train de fonder autour d'un système de communication écrite prolifique et soigneusement pensé. Il n'est plus besoin de dire le rôle fondamental accordé à la pratique épistolaire par le fondateur de la Compagnie de Jésus. Edmond Lamalle³, Luce Giard⁴ et Jean-Claude Laborie⁵ ont, entre autres, déjà montré combien celui-ci a fait du courrier un organe ordinaire du gouvernement de son ordre autant qu'un instrument de sa cohésion. Soucieux de maintenir un lien entre les membres d'un ordre en incessante dilatation, soucieux aussi d'entretenir une identité commune, il a imaginé, éprouvé et codifié un système de correspondance destiné à améliorer l'efficacité de l'administration générale de

¹ Cet article a vu le jour à la suite de recherches menées lors de deux séjours successifs à Rome réalisés grâce au soutien de l'Institut Historique Belge de Rome et celui de la Fondation Darchis que nous tenons à remercier ici. Les bases de la réflexion menée ici ont par ailleurs été posées dans l'article suivant: Annick DELFOSSE, *Les Litterae annuae de la Compagnie de Jésus entre compte rendu factuel et construction identitaire: l'exemple de Bruxelles*, dans Xavier ROUSSEAU et al. (dir.), *Quatre siècles de présence jésuite à Bruxelles. Actes du colloque international de Bruxelles (22-25 novembre 2006)*, Bruxelles, Le Cri, sous presse.

² Armando PETRUCCI, *Introduzione alle pratiche di scrittura*, dans *Pratiche di scrittura e pratiche di lettura nell'Europa moderna* [Annali della Scuola normale superiore di Pisa, III, 23/2 (1993)], p. 549-562.

³ Edmond LAMALLE, S.J., *L'archivio di un grande ordine religioso. L'Archivio Generale della Compagnia di Gesù*, dans *Archiva Ecclesiae*, 24-25 (1981-1982), p. 89-120.

⁴ Luce GIARD, *Introduction aux lettres et instructions*, dans Ignace de Loyola, *Écrits*, trad. et prés. sous la dir. de M. GIULIANI, S.J., (Collection Christus, 76) Paris, Desclée de Brouwer, 1991, p. 620-623.

⁵ Jean-Claude LABORIE, *Mangeurs d'homme et mangeurs d'âme. Une correspondance missionnaire au XVI^e siècle: la lettre jésuite du Brésil (1549-1568)*, Paris, Champion, 2003.

l'ordre et à assurer, par un réseau intense de circulation des informations, « l'union et la consolation mutuelle ». Ce système de correspondance a un caractère unique dans le panorama des ordres religieux. L'expansion de l'ordre rendit toutefois rapidement difficile la mise en œuvre fidèle de ce système et ingérable la production foisonnante de documents qu'il entraîna. Il fallut donc tout aussi rapidement les adapter aux besoins réels. Pour évoquer ce nécessaire réajustement, les historiens qui s'intéressent à la codification de la correspondance de la Compagnie ont l'habitude de rappeler que ces règles ont fini par céder la place à une *Formula scribendi*, petit guide pratique de correspondance approuvé par la troisième Congrégation générale (1573) et inséré dans l'édition des règles de la Compagnie en 1580. Tout chercheur qui se hasarde dans les archives jésuites est donc invité à se souvenir de l'existence de ce « manuel », clé de toute la production épistolaire de l'ordre⁶. Or, des recherches attentives menées dans les archives centrales de la Compagnie de Jésus (ARSI) — précisément pour comprendre ce qu'était la *Formula scribendi* et tenter de saisir dans quelle mesure celle-ci a effectivement régi la production de documents qui composent l'essentiel du corpus sur lequel nous fondons nos analyses — nous ont permis de refuser cette définition simplificatrice. Nous montrerons ici que les injonctions des *Constitutions* ont immédiatement posé problème, contraignant aussitôt Diego Lainez (1558-1665) à proposer des alternatives et la deuxième Congrégation générale (1565) à rédiger de nouvelles normes d'écriture, déjà rassemblées sous le titre de *Formula scribendi*. Nous montrerons aussi que cette *Formula* a eu une longue histoire: reformulée par Évrard Mercurian en 1578 puis éditée en 1580, elle a été plusieurs fois amendée, voire en partie concurrencée par d'autres normes à partir du milieu du 17^e siècle.

Il convient, lorsqu'on étudie la Compagnie de Jésus, de ne pas concentrer le feu du questionnement sur la seule époque ignaciennne, définie par les jésuites autant que par de nombreux historiens comme un âge d'or référentiel. L'ordre, en effet, n'a cessé de se développer et a dû s'adapter aux conditions de son expansion. Ainsi, la correspondance a présenté des enjeux tels que le plus grand soin a été apporté à la redéfinition constante des usages scripturaires et, en particulier, à la régulation attentive de l'écriture

⁶ Edmond LAMALLE, S.J., *L'archivio...* [voir n. 3], p. 95.

administrative jusqu'à la suppression de l'ordre. La pratique épistolaire jésuite doit dès lors être considérée comme un objet historique qu'il est opportun d'envisager sur la longue durée en en pointant les redéfinitions et les transformations de même que les conséquences de celles-ci. La lettre, telle que l'a voulue Ignace de Loyola, devait avoir une « fonction structurante⁷ », utile à la construction d'une identité jésuite: il faut désormais comprendre comment, tout au long de l'Ancien Régime, l'ordre a exploité cet héritage⁸.

Par ailleurs, il est réducteur de définir seulement la *Formula scripti* comme un manuel pratique de correspondance administrative. Elle dévoile aussi les enjeux fondamentaux de l'écriture au sein de la Compagnie. Ses réadaptations montrent les efforts de rationalisation d'un ordre bureaucratique qui s'efforce de gommer des usages trop libres et spontanés pour imposer des codes stricts afin de gagner en efficacité, accroître le contrôle de la congrégation et rendre l'autorité omniprésente par le biais de l'écrit. L'étude de la progressive définition de la *Formula* et la multitude d'instructions et ordonnances que cette définition engendre dévoilent donc, pour le plus grand intérêt de l'histoire culturelle, des *pratiques* tâtonnantes auxquelles s'articulent des *représentations* de ce que la Compagnie veut être⁹. Ces tentatives de normalisation disent ce qu'il faut écrire ou ne pas écrire, cacher ou dévoiler, conserver ou effacer pour définir l'image de l'ordre, construire sa mémoire et asseoir son identité. La lettre, parce qu'elle circule à l'intérieur et en dehors de l'ordre, doit *représenter* l'ordre lui-même: confinée dans des cadres qui définissent autant sa forme que son contenu, elle doit projeter sur le papier une image du groupe où la sincérité est

⁷ Luce GIARD, *Introduction...* [voir n. 4], p. 623.

⁸ Nos recherches ont été réalisées en parallèle avec celles de Markus Friederich consacrées à l'histoire du système bureaucratique jésuite — particulièrement au cœur de l'espace germanique — et sa place dans l'histoire européenne de l'administration et de l'information. On lira avec intérêt ses articles *Communication and Bureaucracy in the Early Modern Society of Jesus*, dans *Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle*, 101 (2007), p. 49-75 et *Circulating and Compiling the Litterae Annuae: Towards a history of the Jesuit system of communication*, dans *Archivum Historicum Societatis Iesu*, 77 (2008), p. 3-40.

⁹ Sur l'intérêt d'une étude de la correspondance ordinaire pour l'histoire culturelle, voir Roger CHARTIER (dir.), *La correspondance. Les usages de la lettre au 19^e siècle*, Paris, Fayard, 1991 ainsi que Mireille Bossis (dir.), *L'épistolarité à travers les siècles. Gestes de communication et/ou d'écriture*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1990.

voilée par l'artifice normatif. Mais à cette construction contrainte par des modèles, répond une pratique difficilement contrôlable: la difficile application des normes démontre que la correspondance a beau être codifiée, elle n'en reste pas moins le produit d'une écriture individuelle où s'invitent, volontaires ou insouciantes, des formes de liberté.

Nous étudierons donc ici comment et pourquoi a été progressivement défini l'usage épistolaire de la Compagnie. Nous verrons quelles ont été les conséquences de cette définition sur le plan de la matérialité de la production documentaire et des formes de communication interne à l'ordre. Dans le même mouvement, nous tenterons de saisir en quoi ces mutations de l'écriture administrative ont été étroitement liées à des processus de constructions identitaires et de renforcement de l'unité.

Les *Constitutions*

Ignace de Loyola encouragea régulièrement ses frères à écrire et même à *bien* écrire. Nicolas Bobadilla, ardent homme de terrain s'embarrassant peu d'obligations administratives, en fit les frais et fut semoncé pour avoir géré sa correspondance avec trop de désinvolture¹⁰. L'année précédente, Ignace avait déjà rappelé à l'ordre Pierre Favre, lui exposant les bienfaits pour la Compagnie d'une correspondance soigneusement entretenue¹¹. Pour l'aider à organiser l'appareil de communication de la Compagnie et à en coordonner le fonctionnement, Ignace appela à Rome en 1547 Juan Polanco (1517-1576) qu'il nomma secrétaire¹². Dès son arrivée, ils élaborèrent ensemble dans le courant du mois de juillet 1547 les règles fondamentales de l'écriture épistolaire, essentielles à la bonne gestion de la Compagnie de même qu'à son unité et à sa solidité¹³.

¹⁰ Ignace de Loyola, *Écrits...* [voir n. 4], doc. 74, Ignace de Loyola à Nicolas Bobadilla, 1543, p. 676.

¹¹ Ignace de Loyola, *Écrits...* [voir n. 4], doc. 58, Ignace de Loyola à Pierre Favre, 10 décembre 1542, p. 667-669.

¹² Juan Polanco se chargera également d'organiser de manière rationnelle et systématique les archives centrales de l'ordre afin de classer efficacement le courrier entrant et sortant: Mario SCADUTO, S.J., *Uno scritto ignaziano inedito: il del officio del secretario del 1547*, dans *AHSI*, 29 (1960), p. 305-328.

¹³ « La première raison [d'écrire] est l'union de la Compagnie qui, conformément à sa profession, est dispersée en diverses régions et a donc besoin plus que d'autres d'une communication, d'un échange qui unisse et qui rassemble; et cet

Ces règles furent synthétisées dans une *ratio scribendi*, insérée dans les *Constitutions*, partie VIII, chapitre I, § 9, L, M et N, qu'il convient de rappeler brièvement.

Le texte des *Constitutions* est un texte éminemment organique: il doit donner aux jésuites les moyens d'incarner l'esprit ignacien dans le corps institutionnalisé de la Compagnie et de permettre à chacun de faire l'expérience de la communauté¹⁴. La huitième partie de ce texte fondamental, en particulier, présente les moyens qui aident « à unir avec la tête et entre eux ceux qui ont été dispersés¹⁵ ». Son premier chapitre est consacré à ce qui doit permettre « l'union des cœurs ». Si celle-ci est assurée en grande partie par le « lien d'obéissance » que chacun doit à ses supérieurs, par le refus de toute forme de dissension et d'opposition et « par l'amour de Dieu », elle est aussi garantie, selon la volonté d'Ignace de Loyola, par « un fréquent échange de lettres » entre supérieurs et inférieurs. Chaque semaine, supérieurs locaux et recteurs doivent écrire au provincial qui lui-même écrit au général avec la même fréquence ou, chaque mois s'il habite loin de Rome. Le général, lui, répond une fois par mois à chaque provincial qui répond à son tour selon la même périodicité à ses supérieurs locaux et recteurs. Les *Constitutions* mettent donc en place un système pyramidal où toute information est acheminée vers le sommet puis revient, accompagnée de commentaires et d'instructions, vers la base. Les *Constitutions*, par ailleurs, imposent à chaque domicile l'envoi quadrimestriel au provincial d'un rapport en latin et en langue vernaculaire contenant tout ce que les pères font « qui puissent édifier¹⁶ » ainsi qu'une liste

échange consiste en un échange continual de lettres. La seconde [raison], qui en découle, est la solidité et la fermeté de la Compagnie; plus une chose est unie, plus elle est forte » (Ignace de Loyola, *Écrits...* [voir n. 4], doc. 179, Juan Polanco à toute la Compagnie, 27 juillet 1547, p. 708).

¹⁴ Dominique BERTRAND, *Un corps pour l'esprit. Essai sur l'expérience communautaire selon les Constitutions de la Compagnie de Jésus*, Paris, Desclée de Brouwer, 1974.

¹⁵ Sur les *Constitutions*, voir particulièrement Pierre-Antoine FABRE, *Constitutions et règles: introduction*, dans Ignace de Loyola, *Écrits...* [voir n. 4], p. 385-391.

¹⁶ *Const.*, pars VIII, chap. 1, M. — Ignace de Loyola avait d'abord proposé un système différenciant la lettre « principale » de la lettre « annexe »: la première devait être rédigée pour l'édification de ses lecteurs et auditeurs tandis que la seconde était davantage une lettre d'information générale où l'on consignait les dernières nouvelles, les dates auxquelles le courrier était arrivé, les problèmes de

brève de tous ceux qui se trouvent dans la maison avec un commentaire sur leurs qualités et aptitudes¹⁷. Le provincial est chargé de relayer ces lettres d'édition et ces catalogues de personnes vers le général. Il doit également recopier les premières en de nombreux exemplaires et les distribuer tant à l'intérieur de sa province que dans les autres provinces où elles sont lues à voix haute au réfectoire « pour qu'on sache dans une Province ce qui se fait dans une autre¹⁸ ».

La correspondance telle qu'elle est définie par les *Constitutions* contribue donc à la concentration des informations d'abord entre les mains du provincial puis entre celles du général, à Rome. Elle lie dès lors la myriade d'établissements disséminés à travers le monde, les « membres », à l'autorité centrale romaine, la « tête ». La « tête », en effet, doit, pour bien gouverner, être pleinement informée des succès et problèmes que rencontre l'organisme qu'elle dirige. En maîtrisant l'ensemble, elle pourvoira au mieux « à tout ce qui concerne la gloire divine¹⁹ ». Par ailleurs, le souci de faire circuler les nouvelles entre les provinces démontre le désir d'assurer une unité au sein de l'ordre: non seulement chacun saura ce qui se fait ailleurs « pour la consolation et l'édition mutuelles²⁰ », mais s'apercevra que partout ailleurs, d'autres agissent de la même manière. La Compagnie se dévoilera comme un grand corps œuvrant partout avec uniformité et cohérence.

Premières adaptations

Les *Constitutions* sont avalisées en 1558 par la première Congrégation générale et leur version latine est publiée dans la foulée par les presses du *Collegio romano*. Or, il semble presque immédiatement

santé, etc. (Ignace de Loyola, *Écrits...* [voir n. 4], doc. 58, Ignace de Loyola à Pierre Favre, 10 décembre 1542, p. 667-669).

¹⁷ *Const.*, pars VIII, chap. I, N.

¹⁸ *Const.*, pars VIII, chap. I, M. — La lecture à voix haute des lettres annuelles est attestée à partir de 1568: « Che le cose siano edificative in modo che si possano leggere se bisognera etiam [sic] nel refettorio » (Rome, ARSI, *Med.* 74, f^{os} 12^v-13^r, Juan Polanco, *ex commissione* Diego Lainez, *Conditione che i particolari hanno da osservare scrivendosi l'un l'altro*, 1568). L'obligation de respecter cet usage est insérée dans les règles du Préfet des lectures à table dans l'édition de 1580 des *Regulae* de la Compagnie de Jésus.

¹⁹ *Const.*, pars IX, chap. VI, 3.

²⁰ *Const.*, pars VIII, chap. I, 9.

ment nécessaire de préciser ce que celles-ci énoncent en matière de correspondance. L'ARSI conserve une méthode d'écriture datable de cette époque qui développe les injonctions plutôt synthétiques imposées par les *Constitutions*²¹. Le document n'est pas signé. On peut toutefois en attribuer la probable paternité à Juan Polanco, principal collaborateur d'Ignace de Loyola lorsqu'il s'est agi de définir les canons de rédaction et toujours secrétaire-archiviste de l'ordre. La Compagnie entreprend en effet une révision de ses règles en 1559 et confie à Polanco le soin de se charger des règles relatives à son secteur²². Vraisemblablement conçoit-il alors, après avoir examiné et adapté des instructions précédentes, cette méthode d'écriture destinée à ceux qui veulent prendre la plume pour écrire à Rome. La méthode reprend effectivement la structure d'une instruction de Polanco du 7 juillet 1547, écrite sur ordre d'Ignace de Loyola et formalisant pour la première fois, à l'intention de tous les membres de l'ordre, les règles à suivre pour la rédaction du courrier²³. Destinée à fournir des indications pratiques sur la manière d'entretenir la correspondance, cette instruction de 1547 se divisait en différentes parties: ce qui doit être écrit; la manière de l'écrire; la diligence à écrire. La *ratio scribendi* de 1559 reprend la même division mais est précédée cette fois d'une première partie déterminant, avec force détails, qui écrit, quand il écrit et à qui il doit écrire. Il semble que la réalité du terrain ait fait surgir d'infinites particularités auxquelles les consignes générales des *Constitutions* de même que les précédentes instructions d'Ignace de Loyola et de Juan Polanco ne répondent guère: il existe des collèges et maisons complets et d'autres qui ne le sont pas: ont-ils les mêmes obligations d'écriture?; la hiérarchie de la Compagnie présente d'autres

²¹ ROME, ARCHIVUM ROMANUM SOCIETATIS IESU [ARSI], *Instit. 110*, f^{os} 222-224 et *Instit. 117 I*, f^{os} 179-182, *Qua ratione[m] scribendi uti debeant qui extra Urbem in Societate nostra versantur*, s.d. [1559-1562] (copies). Les *termini a quo* et *ad quem* de la rédaction de ce document peuvent être établis grâce à la mention des provinces qui divisent alors la Compagnie. Quand est rédigée cette instruction, la province lombarde, fondée en 1559, existe déjà. Par contre, n'a pas encore été opérée la division de 1562 des provinces de Germanie supérieure et de Castille, créant les provinces distinctes de Germanie supérieure et d'Autriche d'une part et les provinces de Castille et de Tolède d'autre part.

²² Mario SCADUTO, S.J., *Uno scritto ignaziano...[voir n. 12]*, p. 312.

²³ *Monumenta Ignatiana, Epistolae et instructiones*, t. I, Madrid, 1903, doc. 180, p. 542-549. Traduite dans Ignace de Loyola, *Écrits...* [voir n. 4], doc. 189, p. 711-715.

fonctions à responsabilités que celles des supérieurs, recteurs, provinciaux et général qu'évoquent les *Constitutions*: quels sont donc les devoirs épistolaires des commissaires, consulteurs, etc.? certaines provinces partagent la même langue usuelle: faut-il dès lors s'écrire mutuellement en latin?; les missionnaires, perdus dans des terres reculées, n'ont pas la possibilité d'envoyer avec régularité leur courrier: quand doivent-ils l'expédier?, etc. Il a paru nécessaire de répondre à ces multiples cas de figure en proposant pour chaque cas une solution claire. Aussi l'instruction se veut-elle éminemment technique et prend-elle en compte toutes les variantes possibles au sein de la Compagnie afin de les résoudre méthodiquement. Ces recommandations hautement pratiques, par ailleurs, permettent d'asseoir plus solidement encore l'idéal d'union et de consolation mutuelle assigné à la correspondance. Les *Constitutions* recommandaient la circulation des informations pour « l'union des coeurs »: la présente instruction précise, elle, nettement *comment* il faut le faire. Dans ce contexte, la conscience que la Compagnie se dilate depuis son centre romain jusqu'à ses périphéries « indiennes » s'aiguise. Alors que les précédentes instructions et les *Constitutions* se contentaient de diviser la Compagnie entre ceux qui étaient en Italie et ceux qui ne l'étaient pas, le présent texte maîtrise mieux désormais les degrés d'élargissement de l'ordre qui l'invitent à imposer des obligations nuancées. Les Italiens et Siciliens, proches du cœur, seront astreints à une correspondance hebdomadaire tandis qu'il sera bien suffisant pour les autres provinces européennes d'écrire tous les mois. Les Indes et autres terres « transmaritimes » feront ce qu'elles pourront et s'adapteront aux aléas de la navigation.

La suite de l'instruction n'est pas moins intéressante. Il y est rappelé que le courrier expédié se divise en deux catégories distinctes. La première est consacrée aux lettres quadrimestrielles et reprend tout ce qui concerne « l'édification et la consolation des frères ». La seconde catégorie est celle du courrier ordinaire par lequel chacun consulte son supérieur et requiert ses conseils sur des questions pratiques. C'est à la description de la première de ces catégories que Polanco consacre le plus grand soin: minutieusement, il énonce ce que ces lettres quadrimestrielles doivent contenir. La liste est longue. Le rédacteur se chargera d'abord de donner le nombre de pères vivant dans sa maison ou sa province en évoquant tout ce qui est mis en œuvre pour le progrès spirituel: mortification de l'intelligence et de la volonté, pénitences volontaires, observance des

règles, charité. Il dira qui sont les novices, combien ils sont, comment ils sont pris en charge. Il fera de même pour les élèves en décrivant leurs progrès, les exercices littéraires auxquels ils sont soumis, etc. L'activité pastorale fera aussi l'objet d'une description transparente: prédication, confession, conduite des *Exercices spirituels*, visites des hôpitaux et autres pieux labeurs seront expliqués et mis en valeur. Chaque rédacteur devra enfin se souvenir que ces lettres doivent pouvoir être lues publiquement et montrées à tous sans dommage, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Compagnie. La modération, et une adroite discréction, sont donc de mise: un filtre doit voiler le document et lustrer diplomatiquement ses aspérités...

Avant d'achever l'instruction par des recommandations concernant la périodicité d'envoi, Polanco consacre la troisième partie de son courrier à conseiller les rédacteurs sur la « manière d'écrire ». L'ordre écrit en effet avec frénésie et les mains susceptibles de prendre la plume se démultiplient. Les pères écrivent plus, plus vite et sont toujours plus nombreux à écrire. Les caractères se relâchent, les tracés s'entremêlent et la lecture devient difficile. Il faut donc recommander la lisibilité de l'écriture, la correction de la langue et la clarté du style. Par ailleurs, cet assez long chapitre encourage le rédacteur à être conscient de la qualité de son interlocuteur ainsi que de la nature du lien qui les unit. L'inférieur écrira en termes déférents à son supérieur et fera preuve d'abnégation de sa volonté et de son jugement. À l'inverse, les supérieurs auront soin de démontrer à leurs sujets leur charité et leur humanité. Une première formalisation élémentaire des normes hiérarchiques qui contraignent la correspondance se met ainsi en place. Il ne s'agit pas, toutefois, d'établir un code de bienséance que venait pourtant de réclamer la première Congrégation générale²⁴. La présente *ratio*

²⁴ Rome, ARSI, *Congr.* 20a, p. 15, *Ab eisdem deputatis proponuntur quae ex ipsis decretis desumpserunt I Congregationis generalis pro 2^a Congregatione*. — François Borgia se chargera de proposer en 1565 un règlement protocolaire à observer dans la correspondance. Ces normes de bienséance énoncent exclusivement les formules à employer en fonction non seulement du destinataire mais aussi de l'expéditeur et de la place que la formule prend dans la lettre, depuis l'appel jusqu'au congé (Rome, ARSI, *Insti.* 121, f° 4, [François Borgia à tous les provinciaux], 29 novembre 1565). — La question sera par la suite précisée, principalement en ce qui concerne les titres de prééminence dans la hiérarchie de l'ordre. Ainsi, Mercurian refusera que les pères s'appellent entre eux « Licen-

invite plutôt à mieux connaître son interlocuteur et à lui écrire en fonction. C'est ainsi qu'elle suggère aussi au rédacteur de pénétrer le caractère de celui à qui il écrit. Il évoquera le moins possible les défauts des destinataires tourmentés et susceptibles et veillera à freiner les élans impétueux des correspondants fervents et audacieux. Il parlera avec douceur aux personnes aigries, avec clarté aux sots, avec brièveté aux affairés. Il consolera les uns, exhortera les autres, apaisera les derniers: à chaque blessure son remède²⁵. La codification de la correspondance aboutit donc à la constitution d'une psychologie rudimentaire encourageant les jésuites à adapter leur écriture à celui à qui ils écrivent et à s'accommoder du caractère de chacun²⁶.

L'instruction de 1559 démontrait la nécessité de définir avec plus de netteté les conditions de rédaction de la correspondance en tentant de les ajuster au développement de l'ordre. Très peu de temps après, Diego Lainez (1558-1665) fait à son tour le constat de l'inadéquation de ces modalités d'écriture avec l'organisation de son ordre en pleine expansion. De peur que le bénéfice d'une telle correspondance ne soit noyé dans la pléthore de documents, que la machine, victime de son hyper-productivité, ne soit menacée d'engorgement et que les archives romaines ne suffoquent sous le poids d'un courrier trop abondant, il veille à rationaliser les procédures. En novembre 1564, il s'adresse à tous les provinciaux au sujet des règles à observer dans l'échange de courrier²⁷. Il opère alors une réinterprétation des déclarations L, M et N des *Constitutions* (viii, 1, § 9) et dispense de certaines obligations. Son instruction s'organise en sept points brefs. Diego Lainez freine d'abord considérablement le flux de courriers arrivant à Rome en arrêtant une grande partie des lettres au niveau du provincial qui se chargera d'y répondre lui-même. Il modère ensuite la fréquence d'envoi: les Italiens n'écriront plus au général toutes les semaines mais tous les mois, les

cié », « Docteur », « Maître », etc. (Rome, ARSI, *Instit. 40*, f° 53^v, Lettres communes à tous les provinciaux, 25 juillet 1575).

²⁵ « Et sic aliis vulneribus, propria medicamenta adhiberi convenit » (Rome, ARSI, *Instit. 117 I*, f° 182^r).

²⁶ « Et ita deversis hominum affectibus, qui scribit eis debet se accomodare » (*Idem*, f° 181^v).

²⁷ *Lainii Monumenta. Epistolae et acta Patris Jacobi Lainii secundi praepositi generalis Societatis Iesu*, t. VIII (1564-1565), Madrid, 1917, p. 320-322, doc. 2214, Diego Lainez à tous les provinciaux, 30 novembre 1564.

pères installés en Europe exécuteront leur obligation d'écriture tous les deux mois. Chacun peut cependant, en cas d'urgence, déroger à ces règles par l'envoi d'un courrier extraordinaire. Les lettres d'édition quadrimestrielles, elles, deviennent semestrielles. Lainez tente ainsi d'enrayer la croissance de la correspondance, devenue en tout « intolérable », tant pour le service divin que pour le bien de la Compagnie²⁸. Enfin, il circonscrit les sujets à développer et suggère aux provinciaux d'envoyer, avec leur lettre semestrielle, un résumé de celle-ci. Par ces mesures, Lainez veut intensifier le rendement et la productivité de la pratique épistolaire. Diego Lainez meurt quelques mois après avoir initié ce grand chantier de réforme du système de communication écrite. Celui-ci est alors repris par la Congrégation générale en charge d'élire son successeur.

Une première *Formula scribendi* (1565)

La deuxième Congrégation générale propose lors de sa session du 20 juillet 1565, de modifier la *ratio scribendi* contenue dans les *Constitutions* (VIII, I, LMN) puisque « bien qu'utile au début de la Compagnie, elle rencontre [aujourd'hui] de graves difficultés²⁹ ». Il semble nécessaire de la transformer afin de la rendre « conforme à l'état présent de la Compagnie³⁰ ». La *ratio*, sept ans seulement après sa publication, est donc déjà obsolète. Le travail est confié par le nouveau général, François Borgia (1565-1572), à trois des assistants qui viennent d'être élus: l'Espagnol Diego Miro (1516-1590), l'Italien Benedetto Palmio (1523-1598) et l'Ardennais Évrard Mercurian (1514-1580). Il ajoute à cette équipe deux figures importantes de la Compagnie, toutes deux issues du cercle étroit d'Ignace

²⁸ « Et nel suo principio (se si guarda la fatica) sia stata tolerabile, tuttavia con l'aumento che ha piaciuto a Dio N.S. dare alla Compagnia, la esperienza ci mostra, specialmente in Roma, che da qui innanzi moltiplicandosi tanto li negozi e le materie, sarebbe quasi intollerabile cotal uso (se non si moderasse) et bastante ad impedir il maggior servitio divino, et bene della Compagnia » (*Idem*, p. 320).

²⁹ « Cum in ratione scribendi [...], licet initio Societatis perutilis fuerit, nunc gravissimae difficultates inveniantur, propositum fuit, an mutari eam oporteret » (Congrégation générale II, actio 9, 20 juillet 1565, decr. 21 [Rome, ARSI, *Congr. 1, f° 32^v* et *Institulum Societatis Iesu*, t. 2, 1893, *Decreta congregationis II post elect.*, 16, p. 198]).

³⁰ « Et formam aliquam confici, quae Societatis, pro statu praesenti convenire censeretur » (*Idem*).

de Loyola: Cristoforo de Madrid (1503-1573), également proche collaborateur de Diego Lainez en tant qu'assistant d'Italie, et, évidemment, Juan Polanco, dont l'habileté et les compétences de secrétaire sont requises pour mener efficacement la réflexion. Le petit groupe établit un premier règlement d'écriture appelé *Formula scribendi*. Approuvée par l'assemblée en clôture de réunion, cette formule est aussitôt insérée dans les canons de la Congrégation générale³¹. Le texte, cependant, est bref et concerne pour l'essentiel la périodicité de l'envoi du courrier en fonction des lieux d'apostolat. Dans ce domaine, il radicalise les aménagements mis en place Lainez. Les provinciaux écriront plus souvent tandis que les recteurs et supérieurs locaux espaceront leurs envois de trois mois en trois mois. Les réponses romaines, de leur côté, diminuent également de fréquence. Par ailleurs, conformément à une proposition suggérée par la Congrégation le 30 août, les lettres d'édification deviennent annuelles. Les catalogues, eux, restent inchangés. Cependant, ni la matière à aborder ni le mode de rédaction ne sont évoqués mais, au contraire, tous deux laissés à la libre appréciation du général. C'est ainsi que, lorsque François Borgia envoie à tous les provinciaux la *Formula scribendi* après la conclusion de la Congrégation générale, il l'accompagne d'une instruction sur les matières qui lui ont été confiées³². D'une grande précision, ce texte s'articule en divers chapitres qui rappellent la technicité du texte de 1559, dont ils reprennent la plupart des obligations en les adaptant aux décisions de la nouvelle *Formula scribendi*. Il est d'ailleurs conseillé aux secrétaires de chaque lieu de conserver précieusement le document de manière à l'avoir sous les yeux chaque fois qu'ils écrivent: ils sauront alors à qui ils doivent envoyer des copies, quelle langue ils doivent choisir, quels sujets ils peuvent ou non aborder, de quelle manière et dans quel ordre ils doivent écrire.

³¹ Congrégation générale II, *Decreta per diffinitores confecta et a Congregatione Generali approbata* (Rome, ARSI, *Congr.* 1, f°^s 37^v-38, *Forma scribendi* et *Institutum Societatis Iesu...*[voir n. 29], vol. 2, *Decreta congregationis II post elect.*, 54, p. 205-206) et *Canones secundae Congregationis Generalis Societatis Jesu*, 12-20 (Rome, ARSI, *Congr.* 1, f° 43, et *Institutum Societatis Iesu...*[voir n. 29], vol. 2, can. 28, p. 534).

³² Rome, ARSI, *Rom.* 2, f° 89^r, *De ratione scribendi ex Decreto CGII*, [1565]. L'instruction de Mercurian suit la *Formula*, recopiée sous le titre *Adduntur quae-dam quod Generali Praecepto commissa fuerunt* (*Idem*, f°^s 89^r-90^r).

La *Formula scribendi*, imprimée dans les canons de la Congrégation générale à partir de 1568 largement distribués dans les provinces³³, ne fait cependant pas l'unanimité. Un document conservé dans les archives romaines, à peine postérieur à la deuxième Congrégation générale, montre bien la difficulté qui a pu naître de cette adaptation aux réalités de l'ordre au détriment de la fidélité étroite aux *Constitutions*, pourtant imaginées par Ignace de Loyola comme un texte ouvert et modulable³⁴. Ce document, probablement rédigé à l'essai et jamais expédié, revient résolument aux prescriptions des *Constitutions*, notamment pour ce qui concerne l'intensité de l'échange des courriers, l'absolue centralisation de l'information à Rome et la périodicité quadrimestrielle des lettres d'édition. L'auteur, en effet, s'il reconnaît que la pratique épistolaire est problématique, juge cependant qu'il ne faut pas risquer de perdre le « fruit de la communication continue des lettres » que permettent les obligations imposées par les *Constitutions*. Il craint la révision de celles-ci autant que la dispense de certaines de ses normes parce que ce serait comme supprimer la *ratio scribendi* mise en place par Ignace de Loyola et Polanco. Tout juste fait-il une concession au protocole récemment établi en admettant que les lettres quadrimestrielles ne circulent qu'en interne dans la province avant d'être résumées au début du mois de janvier en une lettre annuelle expédiée au général. La réflexion sur la correspondance et les ajustements que cette réflexion entraîne pose donc d'importants problèmes. La nécessité pratique a beau contraindre la Compagnie à renoncer aux prescriptions rapidement inadaptées des *Constitutions*, certains ne peuvent se résoudre à renoncer à celles-ci et tentent un retour à des usages devenus pourtant irréalisables. Ces appels à une fidélité étroite aux *Constitutions* ne passent cependant pas la rampe du pragmatisme dont doit faire preuve l'autorité romaine.

³³ *Decreta primae et secundae congregationis generalis Societatis Iesu et canones secundae*, Rome, Collegio romano, 1568, p. 140-142.

³⁴ Rome, ARSI, *Instit. 121, f° 5, Del screvir entre los de la Compañia*, [1565-1567]. Les *termini* peuvent être fixés grâce aux références à la *Formula* approuvée en 1565 et à l'évocation du collège d'Amelia di Roma, fermé en 1567.

Examen et développements de la *Formula scribendi* (1573-1578)

Huit ans après la rédaction de la première *Formula scribendi*, la troisième Congrégation générale (1573) propose de la réexaminer et de la corriger, particulièrement pour ce qui concerne les lettres annuelles d'édification. Le 29 avril, alors qu'elle venait d'élire dans un contexte tendu un général expressément non espagnol, l'assemblée confie la révision des lettres annuelles à une commission majoritairement hispanique composée de Manuel López (1525-1603), provincial de Tolède, Pedro de Ribadeneira (1526-1611), assistant d'Espagne et de Portugal sous le généralat de Borgia, Juan de Montoya (1527-1592), ancien provincial de Sicile, et Diego de Avellaneda (1529-1598), ancien provincial de la Baetica devenu confesseur de la jeune reine de France, Élisabeth d'Autriche. À cette équipe sont joints l'Italien Fulvio Androzzi (1524-1575) et l'Allemand Johann Rethius (1532-1574). Juan Polanco, vicaire-général après la mort de Borgia et candidat malheureux au généralat, ne fait pas partie de la commission. Il n'est d'ailleurs plus secrétaire depuis peu puisque, une semaine plus tôt, c'est Antonio Possevino (1533-1611) qui a été choisi pour assumer cette fonction, rompu à l'exercice du secrétariat après en avoir assumé l'exercice pendant neuf ans à Mantoue auprès du cardinal Ercole Gonzaga. Le nouveau secrétaire, pourtant, ne participe pas plus que son prédécesseur aux réflexions du groupe de travail. Les travaux de celui-ci s'éternisent et, lorsque s'achève la Congrégation, aucun texte n'est prêt. Les pères assemblés proposent alors de laisser au nouveau général, Évrard Mercurian³⁵ (1573-1580), le soin de statuer plus précisément sur le contenu du courrier administratif ainsi que sur la manière de le rédiger³⁶. Il est chargé d'insérer le texte finalisé dans les canons de la Congrégation générale.

Quelques semaines après la fin de la Congrégation, Mercurian, écrivant à ses provinciaux et évoquant à larges traits l'ensemble des travaux qui ont été menés par l'assemblée, s'empresse de développer la question de la correspondance avec Rome qu'il considère

³⁵ Au sujet de Évrard Mercurian, voir surtout Thomas M. McCOOG (éd.), *The Mercurian Project. Forming Jesuit Culture (1573-1580)*, Rome, IHSI, 2004.

³⁶ Congrégation générale III, 14 juin 1573, decr. 53 (Rome, ARSI, *Congr. 1, f^{os} 59^v-60^r*, et *Institutum Societatis Iesu...*[voir n. 29], vol. 2, *Decreta congregacionis III post elect.*, 33, p. 226).

comme un point de prime importance³⁷. L'instruction rompt avec les instructions de ses prédécesseurs. Ceux-ci avaient privilégié la technicité administrative, prévu toutes les hypothèses et démêlé les subtilités les plus complexes. Leurs instructions étaient conçues comme des *vade-mecum* auxquels il convenait de se référer chaque fois que l'on prenait la plume. Mercurian ne propose rien de tel. La Congrégation vient de s'achever, il doit encore affiner sa propre politique de l'écrit et élaborer, avec son équipe, un nouvel outil de référence. Il juge pourtant opportun d'envoyer en priorité aux supérieurs provinciaux des considérations sur les modalités administratives en leur enjoignant de se conformer aux ordres des précédents généraux. L'Ardennais est un homme pragmatique: il rappelle surtout que les pratiques peu rigoureuses adoptées dans les provinces en dépit des instructions maintes fois répétées font perdre à la Compagnie et du temps, et de l'argent³⁸. Tous sont donc invités à éviter le gaspillage en écrivant sur des demi-feuilles, en ne multipliant pas les enveloppes inutiles, etc. Tous prendront soin, aussi, d'économiser l'énergie de chacun, autant celle de celui qui écrit que de celui qui doit lire: les caractères seront propres et les demandes bien claires, on tentera de résoudre le plus d'affaires possibles au niveau local et provincial avant d'assaillir le généralat de questions, on veillera à ne pas écrire la même chose à plusieurs personnes différentes et l'on n'enverra pas, parmi les courriers, de lettres adressées à des non jésuites, ce qui contraindrait les frères de la maison généralice à jouer aux facteurs dans les rues de Rome. Enfin, Mercurian annonce qu'il sanctionnera ceux qui ne se conformeront pas aux normes: leur courrier ne sera pas traité et ne recevra aucune réponse, plongeant dans l'embarras ceux qui requièrent ses lumières pour l'administration de leur collège ou maison.

Cette lettre circulaire, rationnelle et terre-à-terre, reste cependant un outil provisoire en attendant la rénovation en profondeur du texte normatif qu'est la *Formula scribendi*. Pour mener à bien

³⁷ Rome, ARSI, *Instit. 40*, f^{os} 31^{r-v}, Évrard Mercurian à tous les provinciaux, 29 octobre 1573 (copie) et *Instit. 121*, f^{os} 9-10, Évrard Mercurian à Alfonso Ruiz, provincial romain, 29 octobre 1573 (original).

³⁸ « È facile il comprendere che se le cose non si eseguiscono secondo gli ordini dati, si getta via molto tempo e anco buona somma di denari [...]. Perché facendosi questo da tante bande, dov'è la Compagnia si moltiplica la perdita del tempo et dei denari [...] » (*Instit. 121*, f^o 9^{r-v}).

cette tâche, Mercurian se donne le temps³⁹. Il veut d'abord comprendre si c'est le système lui-même qui présente des failles ou seulement la manière de procéder des supérieurs et recteurs. Mercurian observe donc, fait tenir dans les archives centrales des comptes précis, province par province, lieu par lieu, du courrier qui arrive à Rome et met ainsi à l'épreuve l'organisation générale de la correspondance⁴⁰. Le constat est amer. Les lettres annuelles circulent mal, voire pas du tout, tant entre provinces qu'à l'intérieur de celles-ci. Les copies expédiées à l'extérieur sont en effet trop peu nombreuses et les provinciaux ne contrôlent pas leur transfert entre les collèges et maisons sous leur juridiction: l'incurie de nombreux recteurs bloque les lettres annuelles dans quelques lieux où, une fois lues au réfectoire, elles sont aussitôt oubliées dans un coin. Certaines ne parviennent même plus à Rome ou, quand elles arrivent, sont tellement mal écrites qu'elles sont illisibles. Les Indes, de leur côté, se désespèrent de ne recevoir aucun exemplaire de ces lettres censées leur donner des nouvelles édifiantes d'Europe et d'ailleurs. Les catalogues ne sont guère mieux tenus et rares sont ceux qui se conforment aux exigences romaines. Le courrier ordinaire, enfin, est pour le moins bâclé: les expéditeurs ne signent ni ne datent leurs missives, ou de manière insuffisamment précise. Ils profitent en outre de l'expédition vers Rome pour mêler à leurs plis des lettres de laïcs qui doivent arriver dans la ville éternelle, multiplient les courriers sans nécessité et communiquent à trop de personnes extérieures à la Compagnie des informations qui ne concernent que l'ordre. Aussi Mercurian et Antonio Possevino doivent-ils dès janvier 1574 envoyer régulièrement remontrances et conseils⁴¹. Après deux ans d'observation, Mercurian finit par rédiger

³⁹ « Benche sin dal principio che Dio volse caricarmi dell'ufficio che ho, si giudicasse quasi necessario di rinuovare per tutta la Compagnia gli ordini dati da miei predecessori, et specialmente dal P. Francesco Borgia di santa memoria, circa il modo di scrivere, per crescere ogni giorno insieme con la Compagnia nuovi negocii, nondimeno per procedere più soavemente ho voluto andar aspettando tutto questo tempo passato come i provinciali et altri subordinati procederebbono in questo et come insieme la cosa succederebbe » (Rome, ARSI, *Instit. 121, f° 11^r*, Évrard Mercurian à tous les provinciaux, 29 octobre 1575 [original]).

⁴⁰ Rome, ARSI, *Instit. 40, f° 37*, Antonio Possevino à tous les provinciaux, 21 septembre 1574 (copie).

⁴¹ Rome, ARSI, *Instit. 40, f° 34^r*, *De ratione scribendi, catalogos conficiendi, eosque et Collegiorum breves historias, authentica etiam instrumentorum exemplaria*

une nouvelle lettre circulaire s'ouvrant sur le constat que si l'on continuait à suivre le *modo dello scrivere* tenu jusqu'alors, non seulement on accablerait et le général, et la Compagnie de lourdes fatigues et d'inutiles dépenses mais l'on ferait ainsi surgir un gouvernement trop différent de l'*Instituto nostro*, c.-à-d. des formes de vie que les *Constitutions* ont modelées pour le grand corps de l'ordre et de l'esprit qu'elles lui ont insufflé⁴². La pratique épistolaire telle qu'elle est appliquée éloignerait donc l'ordre du régime organique qu'a voulu lui donner son fondateur et Mercurian entend donc la réformer. Ce qu'il propose, toutefois, n'est guère différent de ce qu'il a soumis à ses provinciaux à l'issue de la Congrégation de 1573 et pourrait être résumé en quelques mots: il faut veiller à une meilleure gestion du temps et de l'argent. Cette exigence implique une rationalisation des pratiques, une plus grande concentration de l'administration au niveau provincial et, dans chaque courrier, une hiérarchisation de l'information dont l'importance doit être signifiée ou par un résumé fourni en annexe, ou par l'ordonnancement même de la lettre dans laquelle on aura souligné les points principaux par des signes clairs tels des croix dans la marge.

Ceci étant, la *Formula scribendi* souhaitée depuis 1573 n'est toujours pas élaborée. Il faut attendre 1578 pour que le protocole attendu soit expédié à tous les provinciaux⁴³. Théoriquement aussitôt recopié par ceux-ci dans le livre des Instructions et Ordonnances que chaque maison doit conserver dans ses archives ainsi que l'ordonne le 24^e item de la *Formula* elle-même⁴⁴, le texte est par ailleurs inséré dès 1580 dans la nouvelle édition des *Règles* de la Compagnie⁴⁵. La *Formula scribendi* de Mercurian revient aux sources et s'ouvre sur la même prémissse que la méthode d'écriture proposée dans les *Constitutions*, dont elle reprend les termes: la

ad Archivum in Urbem mittenda, 4 janvier 1574 (compendium); f° 34^v, Lettre commune aux provinciaux d'Espagne, 4 avril 1574 (copie) et f° 54^r, Lettre commune aux provinciaux de Germanie et de France, 30 juillet 1575 (copie).

⁴² Rome, ARSI, *Instit.* 121, f° 11-12, Lettre commune à tous les provinciaux, 29 octobre 1575 (original) et f° 6-8 (minute).

⁴³ Rome, ARSI, *Instit.* 96, f° 56, *Formula scribendi aut Generali 3 Congregationis decr. 53.*

⁴⁴ C'est ce que fait, par exemple, le collège de Milan dont on conserve ledit livre des avis et ordonnances (Rome, ARSI, *Med.* 74, *Avisi et ordini dati da N.P. Generale, et PP. Provinciali*, f° 9^r-12^r, *Formula scribendi auctoritate 3ae Congregationis] confecta in Provincias missa anno 1578*).

⁴⁵ *Regulae Societatis Iesu*, Rome, Collegio romano, 1580.

Compagnie trouvera une grande aide pour l'union des cœurs en son sein grâce un fréquent échanges de lettres entre inférieurs et supérieurs. Les items suivants quant à eux reprennent et développent les termes de la *Formula* de 1565 en condensant les normes imposées par les différentes instructions expédiées depuis le généralat de Diego Lainez. Ils exposent donc de manière claire les procédures à suivre par les membres de la Compagnie telles qu'elles ont été définies par vingt ans d'une réflexion née de la nécessité de réaménager des pratiques dépassées. Chacune des entrées est brève: elle précise la fréquence d'envoi, les matières abordées, les chaînes hiérarchiques d'expéditions, les obligations et droits des uns et des autres, etc. Il s'agit de couler dans un texte de référence toutes les techniques épistolaires progressivement élaborées. Ainsi huilés, les engrangements du système de circulation de l'information garantiront que tout, tant les succès que les échecs, sera connu et maîtrisé par Rome⁴⁶. Il s'agit aussi de soumettre à chacun un document clair et utile: finies donc les gerbes de cas figures, les bouquets de particularités et les bourgeons psychologiques qui avaient caractérisé les textes précédents. Le texte est limpide, distinctement organisé et, élément nouveau, divisé non plus selon l'organisation traditionnelle (qui, où, quand, quoi, comment) mais selon la *nature* du courrier. Désormais, la *Formula* est organisée en trois parties: la première, sans titre, rassemble vingt-quatre paragraphes qui traitent de la correspondance ordinaire, la seconde, plus courte, évoque la conception des lettres d'édification annuelles et la troisième commente la manière de rédiger les catalogues⁴⁷. La pratique a en effet montré que les principales difficultés posées par la correspondance concernent le plus souvent la rédaction et la circulation des lettres annuelles de même que l'établissement des catalogues, tous deux négligés par la formule de 1565. Mercurian tente donc d'offrir, par ces deux chapitres distincts du corps général, des réponses appropriées aux questions que pose spécifiquement la rédaction de ces instruments. Il fonde cependant essentiellement ces normes sur les instructions et recommandations éparses de ses prédécesseurs toute en restant pour le moins concis. Les recteurs et supérieurs

⁴⁶ « Et non tantum de his, quae recte se habent, sed etiam de his, quae secus » (*Formula scribendi*, 1578, § 3).

⁴⁷ On remarquera que l'année suivante, Mercurian fait parvenir à tous un formulaire-type de catalogue, basé sur l'exemple romain (Rome, ARSI, *Inst. 40, f^{os} 77-78, Formula confiendorum catalogorum*, 1579).

locaux choisiront les meilleurs témoignages d'édification qu'ils enverront au provincial. Celui-ci recopiera chaque lettre dans un seul document qu'il enverra à Rome au mois de janvier. On y recensera les membres de la province en distinguant les grades et on précisera le nombre de défunts. Ces chiffres rapides seront suivis d'une description des principaux ministères de l'ordre tels la prédication, l'enseignement de la doctrine, les *Exercices spirituels*, les visites dans les prisons, les opérations de conciliation entre opposants ou la prise en charge de la pénitence. Les provinciaux décriront ensuite l'activité pédagogique en détaillant le nombre d'élèves et leurs progrès. Les collèges universitaires donneront surtout des informations sur les oppositions théologiques que l'ordre rencontre. Chaque lettre sera copiée et envoyée dans les autres provinces en latin, excepté entre provinces qui partagent la même langue. Enfin, Mercurian propose quelques innovations qui doivent aider à consolider la fonction communautaire des lettres édifiantes. Dorénavant, ces lettres seront traduites ou résumées du latin en langue vernaculaire à l'intention des coadjuteurs temporels afin qu'ils puissent, eux aussi, en tirer tout le fruit, tandis que chacune d'elles sera lue dans les maisons et collèges tout en ne pouvant y rester plus d'une semaine: elle devra être transmise au collège voisin avant d'être finalement conservée, avec celles des années précédentes, dans les archives de la maison provinciale.

Mercurian fut à la tête d'un ordre en pleine expansion. De 3905 unités en 1574, la Compagnie est passée en l'espace de cinq ans à 5165 membres répartis en 199 maisons⁴⁸. Il s'agit de gérer ce groupe, et ses fonds financiers, avec rationalité. Les multiples directives de Mercurian relatives à la pratique épistolaire ainsi que sa recomposition de la *Formula scribendi* témoignent de la nécessité d'organiser un système de communication commode, réaliste et fonctionnel. Par ailleurs, fidèle à l'esprit ignacien et soucieux de maintenir en l'état l'*Institutum*, il régule l'écriture pour en conserver le profit. Sa *Formula*, cependant, seinde définitivement la correspondance en deux genres. Alors que les précédentes instructions et ordonnances relatives au *modus scribendi* portaient sur la correspondance dans son ensemble, les généraux et leur équipe envisageront toujours séparément, après la mort de Mercurian, courrier ordinaire (y compris les catalogues) et lettres annuelles en leur assignant des

⁴⁸ *Synopsis historiae Societatis Iesu*, Louvain, 1950, col. 74.

rôles remarquablement différents. Le premier suscitera l'intérêt des autorités comme outil de la gestion quotidienne de l'ordre tandis que les secondes devront dire l'unité et la gloire de la Compagnie.

Le courrier ordinaire: décongestion et efficacité

Après le généralat de Mercurian, la régulation du courrier ordinaire continuera à avoir pour objectif d'alléger le travail du général à Rome et d'améliorer le rendement de son secrétariat. Les autorités imposeront donc avec régularité aux recteurs et provinciaux des normes destinées avant tout à accroître l'efficacité romaine. Les éléments récurrents de ces prescriptions sont les suivants. Rome délègue chaque fois davantage la gestion des affaires quotidiennes aux provinciaux afin de décongestionner le gouvernement central. Claudio Acquaviva (1581-1615) y sera remarquablement attentif. Dans une célèbre instruction de 1599 — appelée « Instruction 9 » par ses successeurs parce qu'elle a été insérée en neuvième place de l'édition de 1616 des ordonnances et instructions des généraux⁴⁹ —, il montre sa détermination à diminuer considérablement l'intensité des échanges entre supérieurs locaux et général. Il tient, plus encore que ses prédécesseurs, au respect de la logique pyramidale qui achemine le courrier vers Rome en élaguant progressivement les éléments superflus et encombrants qu'il n'entend pas régler lui-même. D'autre part, Acquaviva veille à faciliter l'administration des archives: il précise donc quel doit être le format du papier afin de relier aisément les documents qui parviennent à Rome et rappelle l'obligation de signer le courrier avec nom et prénom, de le dater, de l'envoyer dans des enveloppes suffisamment libellées, etc. Enfin, il met en place des solutions qui doivent faciliter

⁴⁹ *Instructions ad Provinciales et Superiores Societatis. Auctoritate Congreg. VII ut directiones tantum seorsim impressae*, Rome, Collegio romano, 1616. Elle a été éditée dans *Institutum Societatis Iesu...*[voir n. 29], Instructio IX, *De moderatione in dandis litteris ad Generalem*, p. 357-369. — Cette instruction est en réalité la synthèse d'une série d'ordonnances et instructions particulières émises à partir de 1585: Rome, ARSI, *Instit. 40*, p. 148, et *Rom. 1*, f°^{os} 73-74, Diego Ximenez *ex commissione* Claudio Acquaviva aux provinciaux italiens, *Sopra lo scrivere*, 14 décembre 1585; Rome, ARSI, *Instit. 41*, f°^{os} 156^v-157^r, Claudio Acquaviva aux provinciaux espagnols, *Orden que los Nostros deven guardar en nel scrivir*, octobre 1588; Rome, ARSI, *Instit. 40*, p. 177-179, Diego Ximenez *ex commissione* Claudio Acquaviva à tous les provinciaux, *Formula Catalogorum confiendorum recognita*.

ter une lecture rapide mais opérante par l'équipe de la maison généralice⁵⁰. Les injonctions concernent donc, pour l'essentiel, le respect de règles élémentaires de rédaction: lisibilité de l'écriture et propreté du document, correction de la langue, division en paragraphes, recours à des marges suffisamment grandes pour pouvoir y noter les titres principaux ou de brefs résumés de ce qui est énoncé, parcimonie des abréviations... En 1623, Mutio Vitelleschi (1615-1645) qui fait à son tour parvenir à ses sujets une instruction sur la manière d'écrire⁵¹, ouvrira celle-ci par un long chapitre sur la nécessité de la « transparence de l'écriture ». Il exige alors que les rédacteurs optent pour une taille « juste » des caractères, des entrelacs pas trop serrés, une écriture toute claire sans saillies inutiles, une distance modérée entre chaque mot, une ponctuation correcte, le tout avec une encre bien colorée que le papier boira le moins possible. Les novices, qui sont généralement chargés par leur recteur de rédiger au propre le courrier, devront s'exercer à manier cette écriture élégante. Mutio Vitelleschi ne veut plus s'éreinter les yeux et l'esprit à lire plusieurs fois d'affilée la même lettre et perdre de temps à déchiffrer des documents inintelligibles. Le général et ses assistants doivent comprendre rapidement ce qu'on leur demande et c'est à ceux qui écrivent de prendre le temps de s'exprimer clairement plutôt qu'à ceux qui lisent d'assumer le poids chronophage d'une écriture défaillante. La machine administrative doit tourner à plein rendement, aussi la correspondance requiert-elle soin et habileté. L'instruction de Vitelleschi envisage ensuite, en dix-neuf chapitres, chaque rouage du système et définit un à un les instruments que les autorités locales doivent expédier au général⁵². Conscient que les supérieurs locaux et les provinciaux

⁵⁰ « Id enim et ad legendi et intellegendi usum, facilitatemve apprime conduit » (*Institutum Societatis Iesu...*[voir n. 29], *Instructio IX*, § 11, p. 359).

⁵¹ Rome, ARSI, *Instit. 81*, *Instructio de scripturis conficiendis*, 20 août 1623, s.f. L'instruction est recopiée en de multiples exemplaires dans ARSI, *Instit. 117 I*, ainsi que dans ARSI, *Opp. NN.178*, f^{os} 203-209, *Inst. 34*, f^{os} 9-21, et *Instit. 82*.

⁵² Les trois premiers chapitres concernent des questions d'ordre général (utilité de l'instruction, transparence de l'écriture et soin à apporter). Les chapitres suivants concernent: les lettres des provinciaux, les lettres des consulteurs, les lettres *Soli*, les catalogues triennaux et annuels, les informations et autres relations concernant les grades, les informations pour celui qui gouverne, les jugements pour l'admission à la profession, les suffrages pour les défunts, les *summarium vitae* des défunts, les formules pour l'agrégation des Congrégations, les jugements des censeurs des livres, les formules de vœux, les formules des

hésitent entre la *Formula* et les différentes normes conservées de manière dispersée dans les archives locales, tantôt manuscrites, tantôt imprimées, Mutio Vitelleschi offre ainsi un nouveau bréviaire administratif à l'usage des responsables du courrier.

Par la suite, les généraux inviteront de manière cyclique leurs sujets à respecter les instructions d'Acquaviva et Vitelleschi en parallèle avec la *Formula scribendi*, en concentrant toutefois de plus en plus leurs exigences sur des normes strictement formelles (taille du papier, encre, caractères, signatures, etc.) et chassant impitoyablement les défauts récurrents d'une écriture épistolaire qu'ils jugent déviantes⁵³. En effet, le premier siècle de régulation de l'écriture a permis, à leurs yeux, l'établissement d'une méthode uniforme dont leurs contemporains semblent se détourner. Ils tenteront alors vainement de rendre à l'usage sa forme primitive et proposeront des solutions pour restaurer la pratique. En 1709, Michelangelo Tamburini (1706-1730), surpris par la « *diformitas scribendi* », veillera ainsi à ce que soient observés le « *quand* », le « *pourquoi* » et le « *comment* » de l'écriture en renvoyant ses sujets à une kyrielle de textes juridiques et institutionnels où se croisent les *Constitutions*, certains paragraphes de la *Formula scribendi*, quelques normes des ordonnances communes ainsi que l'Instruction IX d'Acquaviva⁵⁴. Cet appel à recourir à ces textes primitifs, publiés plus d'un siècle plus tôt, doit selon Tamburini offrir un ordonnancement juste et aisément fixer, surtout, une « *pratique constante* »⁵⁵. Alors que, de Lainez à Vitelleschi, les

Congrégations provinciales, les informations concernant les démissions, les lettres annuelles et les *Historiae domus*. Le dernier point concerne la périodicité d'envoi de tous ces instruments.

⁵³ Rome, ARSI, *Gall.* 38, f^{os} 78^r-79^r, Francesco Piccolomini, *Pro modo litteris scribendis adferendo*, 15 octobre 1650 (voir aussi Rom. 4 I, f^{os} 128-129, Ital. 74, f^{os} 103-104 et *Austr.* 19, p. 334-335); ARSI, *Epp.* NN. 9, p. 42, Thyrse Gonzalez de Santalla, *De forma et modo litterarum mittendarum in Urbem ad P.N. Generalem*, 23 avril 1695; ARSI, *Epp.* NN. 9, p. 74, Thyrse Gonzalez de Santalla, *Qui defectus emendandi in formas et modo mittendarum in Urbem litterarum*, 16 juillet 1701.

⁵⁴ « *Qua oblivious, qua ignorantia, subrepsit scribendi difformitas ut nostrum studium exigi videtur ad Ordinationes pristinas in recentem memoriam et usum restitutendi* » (Rome, ARSI, *Epp.* NN. 9, Michelangelo Tamburini, *Monita de formulis scribendi, praecipue in Urbem*, 14 septembre 1709, p. 93).

⁵⁵ « *Haec tandem omnia, quae interim pro iusto facilique scribendi ordine contulimus, ut constantem sortiantur praxim* » (*Idem*, p. 95).

généraux avaient sans cesse veillé à adapter l'écriture à des besoins contemporains en invoquant la rentabilité et la performance, Tamburini revient aux sources et exige la fidélité à une forme canonique de correspondance.

Les lettres annuelles d'édition: circulation, recomposition, impression

Si le courrier fait l'objet d'injonctions finalement très répétitives, les lettres annuelles retiennent autrement l'attention⁵⁶. À la mort de Mercurian, la quatrième Congrégation générale (1581) s'empresse déjà de modifier la réglementation relative aux lettres annuelles, alors même que la *Formula* vient d'être publiée l'année précédente dans les *Regulae* de l'ordre. Les pères assemblés à Rome réclament en effet une nécessaire modération⁵⁷. Chaque année les vingt-et-une provinces doivent s'envoyer mutuellement leurs lettres annuelles et les expédier également à Rome. Quatre cent quarante-deux lettres édifiantes sont donc censées, théoriquement, circuler à travers toute la Compagnie, sans compter les copies internes qui voyagent de maisons en collèges à l'intérieur de chaque province. Le procédé semble peu fonctionnel et requiert une énergie considérable tant pour réaliser les différentes copies que pour assurer leur envoi et leur diffusion. Par ailleurs, si tous s'accordent sur l'utilité des lettres annuelles comme moyen de l'union — la communication des actions permettant la communion des âmes et une heureuse émulation⁵⁸ —, ils reconnaissent également que le caractère hautement répétitif de ces comptes rendus, énumérant des ministères finale-

⁵⁶ Sur la question des lettres annuelles, voir également Markus FRIEDRICH, *Circulating and Compiling the Litterae Annuae: Towards a history of the Jesuit system of communication*, dans *Archivum Historicum Societatis Iesu*, 77 (2008), p. 3-40; Jörg ZECH, *Die Litterae Annuae der Jesuiten: Berichtenstattung und Geschichtsschreibung in der alten Gesellschaft Jesu*, *Ibid.*, p. 41-62; Annick DELFOSSE, *Les Litterae annuae...* [voir n. 1].

⁵⁷ « Propositum etiam fuit moderationem aliquam videri adhibendam annalibus litteris, quae in Societate quotannis scribuntur; ea autem videbatur fore ad rem, si ex quadringentis et quadraginta duabus, quae scribuntur, duea tantum et quadraginta scriberentur » (Congrégation générale IV, actio 14, 1^{er} avril 1581, decr. 43 [Rome, ARSI, *Congr.* 1, f^{os} 85^{r-v} et *Institutum Societatis Iesu...* [voir n. 29], *Decreta congregationis IV post elect.*, 38, p. 256]).

⁵⁸ « Quae nostri fratres tot locorum intervallo disiuncti a nobis gerani, ea cognoscere iucundissimum est: animique hac rerum communione, tum coniunguntur inter se magis, tum vero ad eadem aemulanda acrius inflammantur »

ment presque identiques d'un lieu à l'autre, provoque à la lecture et à l'audition une fatigue frisant l'ennui⁵⁹.

La Congrégation propose donc de réorganiser le système: chaque province enverra une et une seule lettre à Rome où un secrétaire, installé au *Collegio romano* mais nourri aux frais de l'ensemble de la Compagnie, se chargera de les résumer en une seule missive expédiée par la suite dans chaque province. La tâche est confiée à Giovanni Antonio Valtrino⁶⁰ (1556-1601), jeune professeur d'humanités dans le même Collège romain. Désormais, seules quarante-deux lettres annuelles seront donc en circulation: vingt-et-une arriveront des provinces à Rome et autant quitteront Rome pour les provinces. Aussi, lorsqu'elle réédite ses règles en 1582, la Compagnie propose-t-elle déjà, sous l'autorité de son nouveau général, Claudio Acquaviva, une version largement remaniée de la partie de la *Formula* relative aux lettres annuelles: elle y définit cette double trajectoire de la correspondance édifiante depuis la périphérie jusqu'au centre et du centre vers la périphérie ainsi que la progressive réécriture du texte depuis le collège local jusqu'au Collège romain. Un mouvement centripète conduit lors d'une première contraction les lettres annuelles depuis les différentes maisons jusqu'à leurs provinciaux respectifs qui n'en conservent que l'essentiel tout en précisant et développant ce qu'ils estiment opportun. Une fois recomposées par les provinciaux, les nouvelles lettres annuelles — ou *puncta* — sont acheminées, dans la foulée du même mouvement centripète, jusqu'au *Collegio romano*. Le cœur romain se charge alors de les oxygénérer par un nouveau travail de composition, laissant de côté ce qui est banal pour exposer les entreprises les plus remarquables par leur nature ou leur nouveauté⁶¹. Une lettre dite commune est

(Annuae litterae Societatis Iesu anni MDLXXXI ad patres et fratres eiusdem Societatis, Rome, Collegio romano, 1583, p. 3).

⁵⁹ « Accedebat summum laborem atque molestiam suscipi a Societate in his litteris, tum describendis, tum preferendis » (*Idem*, p. 4).

⁶⁰ A. M. PIGNATELLI, *Valtrino, Giovanni Antonio*, dans *Diccionario histórico de la Compañía de Jesús*, Charles E. O'NEILL, S.J. et Joaquin M. DOMÍNGUEZ, S.J. (dir.), vol. 4 (2001), p. 3881.

⁶¹ « Tum de singulis Provinciis Collegiisque ita dicam, ut praemissis quae Societatis vel legibus, vel muneribus sollempnia iam sunt, ea tantum exponam, quae aut genere ipso, aut novitate insigniora esse videbuntur » (*Annuae litterae Societatis Iesu...* [voir n. 58], p. 5). — L'obligation de renoncer au récit d'événements du quotidien pour préférer les faits « d'une certaine importance servant l'édition » est répétée à l'intention du « compositeur » des Lettres annuelles

ensuite expédiée, dans une dynamique centrifuge cette fois, vers le provincial, qui lui-même la renvoie vers les collèges. À chaque niveau de la pyramide épistolaire, les lettres annuelles, aspirées vers le sommet, sont donc réécrites avant de revenir recomposées à leur source de rédaction: la totalité éparses du corps monte vers le cœur où, par un véritable travail d'incorporation, elle est concentrée en un tout unifié dont l'image est réexpédiée ensuite à travers la Compagnie.

Le système imaginé par la quatrième Congrégation générale ne se met cependant que lentement en place et, en avril 1583, la lettre romaine censée synthétiser toutes les annuelles de 1581 n'a pas encore été envoyée vers la périphérie. De nombreuses lettres provinciales sont arrivées en retard. Certaines, comme celles du lointain Pérou, mais également des provinces européennes belge et polonaise, n'ont même jamais été envoyées. En outre, le travail de correction et de reconstitution a requis du secrétaire un effort plus important qu'attendu. Claudio Acquaviva, pour compenser ce retard et tenter de rendre le mouvement centrifuge du système plus dynamique, décide de confier la reconstitution romaine aux presses du *Collegio romano*⁶². Il revient toutefois aux inconvénients contrés par la précédente congrégation générale puisqu'à présent, ce ne sont plus vingt-et-une copies manuscrites qui partent de Rome mais mille exemplaires imprimés! Cette offensive typographique permet toutefois une incroyable diffusion des lettres édifiantes: chaque collège reçoit deux exemplaires, l'un pour être lu, l'autre pour être conservé dans les archives. Dix autres recueils sont également distribués dans chaque province dans le but d'être donnés ou prêtés à des particuliers proches de l'ordre. Si l'impression et l'envoi présentent le risque d'un coût important, leur effet semble particulièrement utile à l'accélération de la communication et à l'intensification de la promotion de l'ordre. C'est ainsi que paraît en 1583 la

en 1588 (Rome, ARSI, *Instit. 41*, f° 155, *Pro Annalium compositore circa delectum rerum in Annales referendarum*).

⁶² Rome, ARSI, *Instit. 40*, f° 87^r, Diego Ximenez, *ex commissione Claudio Acquaviva, aux provinciaux*, 16 avril 1583. — Sur l'imprimerie au Collegio romano, voir Rolf MADER, *La stamperia del Collegio romano*, dans *Archivio della Società romana di storia patria*, 115 (1992), p. 133-146, ainsi que E.A. DIEDERICHS et C.J. VISCARDI, *Prensa*, dans *Diccionario histórico...* [voir n. 60], 4 (2001), p. 3224-3228. — Sur l'impression des *Litterae annuae*, voir Fred G. RAUSCH, *Die gedruckten Litterae annuae Societatis Iesu 1581-1654. Ein meist übersehener Quelleschatz zur Jesuitengeschichte*, dans *Jahrbuch für Volkskunde*, 20 (1997), p. 195-210.

première version imprimée des lettres annuelles de la Compagnie, rédigée par Valtrino sur base des dix-huit lettres provinciales envoyées à Rome pour rendre compte de l'activité des provinces en 1581⁶³. Les exemplaires sont confiés aux pères envoyés à Rome pour participer à la congrégation triennale des procureurs, qui les ramènent ensuite dans leurs provinces respectives.

Les lettres annuelles communes seront régulièrement imprimées au *Collegio romano* jusqu'en 1594 avec, cependant, un retard de deux à trois ans par rapport à leur expédition depuis les collèges⁶⁴. Rome éprouve en effet d'importantes difficultés à obtenir dans les temps les lettres provinciales⁶⁵. Par ailleurs, ces lettres, souvent mal écrites et peu respectueuses des consignes données, imposent un travail contraignant de reconstitution. Le système ne semble fonctionner qu'à moitié et fait l'objet de contestations. À l'occasion de la Congrégation générale convoquée en novembre 1593 par Claudio Acquaviva, Robert Bellarmin (1542-1621) dénonce l'inintérêt des lettres annuelles d'édification⁶⁶. Celles-ci requièrent trop d'efforts pour trop peu de fruits. Envoyées trop tard, elles sont toujours obsolètes. Elles coûtent cher et causent au *Collegio romano* trop de travail de reconstitution et d'impression. L'opération d'une réécriture synthétique blesse par ailleurs les collèges négligés qui en prennent ombrage. On y retrouve également trop souvent des informations reçues sous le secret de la confession. Enfin, les lettres annuelles ne sont, selon Bellarmin, « d'aucune utilité puisqu'elles ne contiennent que des louanges⁶⁷ ». Sur ce point, le jésuite reprend une accusation que Luis de Guzman (1527-1591) avait déjà formulée à l'occasion de la préparation de la deuxième Congrégation générale (1573). Il avait alors dénoncé auprès de Jérôme Nadal, vicaire-général après la mort de François Borgia, le caractère triomphaliste et mensonger des lettres annuelles⁶⁸. Il est capital pour

⁶³ *Annuae litterae Societatis Iesu...* [voir n. 58].

⁶⁴ L'édition de 1594 expose ainsi les ministères et informations édifiantes de l'ensemble de la Compagnie pour l'année 1591.

⁶⁵ Rome, ARSI, *Instit.* 40, f° 115^r, Diego Ximenez, *De annalium materia a praescripto tempo in Urbem transmittenda*, 1^{er} novembre 1589.

⁶⁶ Rome, ARSI, *Instit.* 186a, f° 248, Robert Bellarmin, *De literis annuis*, [1593].

⁶⁷ « Nullius poro sunt utilitatis, cum sola fere contineant encomia » (*Idem*).

⁶⁸ F.B. MEDINA, *Luis de Guzman*, dans *Diccionario histórico...* [voir n. 60], 2 (2001), p. 1859.

l'historien de la Compagnie de prendre conscience que les lettres annuelles, sources sur lesquelles se fonde une part essentielle de ses analyses, n'ont pas fait l'unanimité mais, au contraire, ont été l'objet de critiques dures remettant en cause et leur mode de rédaction, et leur fonction. Le jugement de Bellarmin fut par exemple pour le moins sévère et la solution qu'il proposa en 1593 pour y remédier, nettement radicale: Bellarmin suggérait d'abroger purement et simplement l'habitude d'envoyer ces lettres d'édition inutiles et coûteuses ou, à tout le moins, de statuer pour qu'elles soient plus brèves et débarrassées de leur caractère auto-glorificateur. Sa proposition est soumise au début de la Congrégation générale à la commission *Pro formulis recognoscendis* qui la rejette. Elle est proposée une seconde fois mais est de nouveau fermement repoussée⁶⁹.

Lettres annuelles et mémoire

L'année suivante, en 1594, Claudio Acquaviva publie une nouvelle ordonnance générale relative aux lettres annuelles par laquelle il refuse tout abandon de la pratique et semble donc s'opposer fermement à l'objection de Bellarmin: il commence en effet en rappelant la nécessité d'observer *exactement* ce qui a été prescrit dans la deuxième partie de la *Formula scribendi*, revue en 1582, puisque les lettres annuelles « sont d'un grand poids pour nourrir la conjonction des âmes dans la Compagnie⁷⁰ ». L'ordonnance complète toutefois considérablement ces directives⁷¹. Par ces nouvelles instructions, Claudio Acquaviva demande de nommer dans chaque maison et

⁶⁹ « Res haec initio congregatōnis fuit delata ad Patres deputatos ab illis dicitur reiecta ad deputationem pro formulis recognoscendis. Illi negant se acce-
pisse. Ideo rursus proponitur » (Rome, ARSI, *Instit.* 186a, f° 248).

⁷⁰ « Quoniam Annuae literae magni sunt momenti ad alendam in Societate animorum coniunctionem, nec non ad consolationem praesentium, et posterum documentum; Provincialibus ac Superioribus localibus apprime commendatum esse volumus, ut quae de re praecipiuntur in formula scribendi 2 de literis annuis exakte observentur » (*Ordinationes Praepositorum Generalium. Instructio-
nes & formulae communes toti Societati, auctoritate V. Congregationis generalis
recognita*, Rome, Collegio romano, 1606, p. 136-137, *pro annuis literis Societatis
Quemadmodum earum argumenta colligi, & mitti debeant e singulis Provinciis.
A R.P.N. Claudio Aquaviva Preposito Generali tradito anno 1594*).

⁷¹ Ces développements seront insérés, sous l'autorité de la septième Congrégation générale, dans l'édition de 1616 des règles de la Compagnie, offrant ainsi une nouvelle version de la *Formula (Regulae Societatis Iesu*, Rome, Collegio romano, 1616, p. 164-176).

collège un « investigateur » qui tous les jours mettra par écrit les événements notables afin d'offrir une base solide au recteur pour son travail de rédaction. Il introduit également l'exigence du respect du secret de la confession, précise ce que doit être le contenu de ces lettres annuelles et lutte contre la multiplication des « bagatelles » au profit d'événements d'importance. Acquaviva, surtout, entame sa correspondance en définissant la fonction des lettres annuelles de la manière suivante: si elles apportent une consolation pour les membres présents, elles sont aussi un « témoignage pour le futur ». Il reprend alors un argument formulé en 1582, au début de son généralat, dans la seconde version de la *Formula*, corrigée à la suite des décisions de la Congrégation générale de 1581. Un paragraphe de la *Formula* de 1578, réclamant que brillent dans le récit vérité, modestie, humilité et charité avait été remplacé en 1582 par un paragraphe en tout point différent enjoignant les rédacteurs d'exposer tout ce qui peut l'être, dans le moindre détail des circonstances et des personnes de telle sorte que l'on puisse un jour écrire l'histoire de l'ordre⁷². En outre, tout ce qui ne pouvait pas être dit publiquement devait, au moment de la rédaction, être consigné séparément. La nouvelle *Formula* érigeait alors la rédaction des lettres annuelles en industrie de la mémoire. La Compagnie craint l'oubli et enregistre tout. À charge pour les futurs historiens de l'ordre de faire un jour le tri. En 1583, Valtrino, auteur de la première version imprimée de la lettre annuelle commune à toute la Compagnie, exposant dans son introduction les méthodes choisies pour organiser la multitude d'informations mais également l'intérêt de l'entreprise, s'était d'ailleurs présenté comme l'unificateur de la mémoire annuelle des Provinces⁷³.

Ce souci de conserver la mémoire de l'ordre par l'écriture administrative, la pratique épistolaire et l'organisation archivistique parcourt l'histoire de la Compagnie depuis sa fondation. Déjà, Polanco, lorsqu'il énumérait en juillet 1547 les vingt raisons de prendre la plume et tenir une correspondance suivie, évoquait la nécessité pour entretenir « l'amour mutuel » de lutter contre l'oubli et de

⁷² « Haec omnia exponent, quam plenissime fieri poterit (semper tamen vitata nimia prolixitate) adhibitis omnibus circumstantiis, etiam nominibus eorum, qui eas res gesserunt, ut, si opus fuerit, aliquando conscribi possit historia » (*Formula scribendi*, 1582, § 30 [ex-29]).

⁷³ « Ut annuam Provinciarum omnium memoriam publicis litteris colligarem » (*Annuae litterae Societatis Iesu...* [voir n. 58], p. 4).

raviver continuellement le souvenir en se rafraîchissant mutuellement la mémoire⁷⁴. De même, en décrivant le rôle du secrétaire auprès du général et à la tête des archives centrales de l'ordre, il avait rappelé que le but de l'écriture était de suppléer à l'absence due à la distance géographique autant qu'à l'oubli imposé par la distance temporelle⁷⁵: écrire créait la présence et vivifiait la mémoire. En 1568, il avait par ailleurs souhaité, à la demande de François Borgia, que chaque collège conserve dans ses archives un livre où seraient décrits « sur le mode de l'histoire » ses origines et son développement tant dans le domaine spirituel que temporel⁷⁶. En janvier 1574, Mercurian avait exigé que ces récits, approuvés par le provincial lors de sa visite annuelle et accompagnés de copies authentiques des actes de fondation, soient envoyés à Rome pour y être conservés⁷⁷. L'injonction avait été réitérée trois ans plus tard⁷⁸. À son tour, Claudio Acquaviva développe avec zèle cette préoccupation mémorielle. En 1586, il exige de nouveau que l'on envoie à Rome l'histoire succincte de l'origine de chaque collège et maison de la Compagnie. Il semble en effet que les archives centrales peinent à rassembler ces récits. Par ailleurs, lorsque les provinciaux font envoyer le texte attendu, celui-ci est souvent mal composé et ne répond pas aux exigences romaines. Dans son ordonnance de 1586 — dont un résumé sera publié dans le recueil d'ordonnances de 1595⁷⁹ puis repris parmi les ordonnances relatives

⁷⁴ Ignace de Loyola, *Écrits...* [voir n. 4], doc. 179, Juan Polanco à toute la Compagnie, 27 juillet 1547, p. 708.

⁷⁵ « Es el fin de la escritura, que es suplir la presencia, quanto a la distancia de lugares en el comunicar y tratar las cosas que ocurren con los absentes; y asimismo suplir la memoria, quanto a la distancia de tempos » (Rome, ARSI, *Instit. 117a, f° 36v*, *Del officio del Secretario que estara en Roma*; publié par Mario SCADUTO, S.J., *Uno scritto ignaziano...*[voir n. 12], p. 313).

⁷⁶ « Liber esse debet in unoquoque collegio, in quo principia, et rerum tam spiritualium quam corporalium successus scribi debent per modum historiae » (Rome, ARSI, *Austr. 19, Alphabetum compendii litterarum R.R. Patrum Generarium ad Patres Provinciales Austriae*, p. 236-237, art. *Historia*). Voir également le même texte en italien dans Rome, ARSI, *Med. 74, f° 9* et *Rom. 1, f° 20*.

⁷⁷ Rome, ARSI, *Instit. 40, f° 34r*, Évrard Mercurian à tous les provinciaux, *De ratione scribendi, catalogos confiendi, eosque et Collegiorum breves historias, authentica etiam instrumentorum exemplaria ad Archivum in Urbem mittenda*, 4 janvier 1574 (compendium).

⁷⁸ *Idem, f° 59v*.

⁷⁹ *Ordinationes Praepositorum Generalium communes toti Societati, auctoritate V. Congregationis generalis recognita et contracta*, Rome, Collegio romano, 1595,

aux provinciaux dans l'édition de 1617⁸⁰ —, Acquaviva précise quel doit être l'exact contenu de ces histoires⁸¹ de même que le format (taille du papier, du texte et des marges) afin de privilégier l'ordre et la cohérence substantielle autant que formelle. En 1598, enfin, Acquaviva fait venir de Naples au *Collegio romano* Niccolò Orlandini (1554-1606) qu'il a désigné, après des années de tâtonnements et d'échecs, comme l'historien de la Compagnie⁸². La tâche était difficile: il fallait trouver quelqu'un capable d'abattre une somme de travail colossale tout en y mettant le soin qu'une telle entreprise exigeait. Orlandini semble la personne idoine pour se mettre à la tâche. Acquaviva écrit alors aux provinciaux en leur demandant d'envoyer tout ce qui pourrait fournir de la matière à l'ouvrage: les recteurs devront interroger leurs sujets ainsi que les amis de la Compagnie dignes de foi tant que « toute la mémoire de l'ordre s'est pas encore éteinte⁸³ » mais ils devront surtout rassembler avec un soin scrupuleux des informations utiles qui peuvent être trouvées dans leurs archives et, principalement, dans les premières lettres quadrimestrielles que leurs collèges ont envoyées⁸⁴. Sur cette base,

p. 15; *Ordinationes Praepositorum generaliu. Instructiones & formulae communes toti Societati, auctoritate V. Congregationis generalis recognita*, Rome, Collegio romano, 1606, p. 16-17.

⁸⁰ *Ordinationes Praepositorum Generalium, communes toti Societati Auctoritate Septimae Congregationis generalis contractae*, Rome, Collegio romano, 1617, p. 11.

⁸¹ Les rédacteurs diront quand, à quelle occasion et dans quelles conditions le collège a été fondé, quelles rentes les premiers pères ont obtenues et si elles ont été augmentées, le nombre de membres que le lieu peut accueillir, les dépenses effectuées et les obligations contractées.

⁸² Rome, ARSI, *Inst.* 46, f^{os} 27^v-28^r, Claudio Acquaviva à tous les provinciaux, de *Historia Societatis conscribenda*, 26 septembre 1598 (original). On trouvera divers exemplaires adressés à des provinciaux particuliers dans Rome, ARSI, *Hist. Soc.* 127, f^o 3 (Aragon), *Neap.* 203, f^o 4^v (Naples), *Austr.* 19, p. 237 (Autriche).

⁸³ « Dum non omnis memoria extincta est » (Rome, ARSI, *Inst.* 46, f^o 27^v).

⁸⁴ Il faut noter qu'Acquaviva parle de « lettres *trimestrielles* que l'on avait l'habitude d'écrire avant que les annuelles ne soient imprimées ». François Borgia, en 1565, avait en effet suggéré que les lettres annuelles soient envoyées de manière différée, un trimestre ayant été attribué à chaque province: les provinces de la péninsule ibérique devaient l'expédier entre janvier et mars, les provinces d'Aquitaine, France et Germanie inférieure entre avril et juin, le Rhin, la Germanie supérieure et l'Autriche entre juillet et septembre, toutes les provinces de la péninsule italienne entre octobre et décembre. Les Indes et le Brésil faisaient ce qu'ils pouvaient, en fonction des possibilités de navigation (Rome, ARSI, *Rom.* 2, f^o 89^v, *De tempore quae annuae litterae scribendae sunt*).

ils sélectionneront les renseignements les plus sûrs et les plus irrévocables concernant les circonstances de la fondation, les premiers bienfaiteurs, les événements heureux et malheureux, les principales vertus de leurs défunts remarquables, les vocations insignes, les conversions extraordinaires...

La lettre d'éducation, qui longtemps a eu comme principale fonction de servir d'instrument de communication et d'union, est donc désormais valorisée également comme outil de la mémoire de la Compagnie et comme source principale pour le travail de l'historien officiel de l'Ordre. On comprend donc pourquoi, au moment précis où il lance le travail historiographique et mémoratif de la Compagnie, Acquaviva ordonne la reprise du projet éditorial des lettres annuelles, arrêté depuis 1594. L'impression des lettres, toujours synthétisées à Rome, est alors répartie entre les collèges de Florence, Naples et Lyon qui, à partir de 1600, sont successivement chargés de veiller à la publication des annuelles communes de 1591 à 1599⁸⁵. L'entreprise est cependant arrêtée en 1607 mais Acquaviva continue à exhorter ses provinciaux et recteurs à soigner leurs lettres annuelles manuscrites en vue de la poursuite de l'édition: puisque l'impression de ces lettres doit être utile à l'histoire, il est nécessaire que les supérieurs chargés de leur rédaction y insèrent plus de détails concrets (noms, circonstances, enchaînement des causes et des effets), démontrent une plus grande fidélité à la réalité et opèrent un travail strict de tri entre ce qui est «digne de l'Histoire» et ce qui ne l'est pas⁸⁶.

En 1615, à la mort d'Acquaviva, la septième Congrégation générale relance le projet⁸⁷. Toutes les lettres annuelles conservées dans les archives romaines depuis 1600 et non encore imprimées sont confiées par tranche de trois ans à quelques provinciaux venus participer à la Congrégation générale. Chargés de les ramener à moindre frais dans leurs provinces respectives, ils veilleront à faire

⁸⁵ Les lettres des années 1592-1593 sont imprimées à Florence chez Filippo Giunta II (1600-1601), des années 1594-1597 à Naples chez Tarquinio Longo (1604-1607) et celles des années 1598-1599 à Lyon chez Jacques Roussin (1607).

⁸⁶ Rome, ARSI, *Epp. NN.* 115, p. 496, Claudio Acquaviva à toutes les provinces transalpines, *Circa literas annales iam impressas ut Historiae utiles esse possint, multa curanda sunt*, 28 février 1612.

⁸⁷ Congrégation générale VII, actio 18, 3 décembre 1615, deer. 26 (Rome, ARSI, *Congr. 1, f° 171^r* et *Institutum Societatis Iesu...[voir n. 29]*, vol. 2, 19, p. 322).

publier chez eux les documents qui leur ont été remis⁸⁸. La distribution est la suivante: la Flandro-Belgique reçoit les lettres de 1600 à 1602, la Gallo-Belgique celles de 1603 à 1605, le Rhin celles de 1606 à 1608, la Germanie celles de 1609 à 1611 et Lyon, enfin, celles de 1611 à 1614. Les cinq provinciaux désigneront parmi leurs sujets un père responsable de la synthèse de toutes ces lettres: de la liasse romaine, celui-ci fera un seul document suivi, supprimera les éléments redondants et superflus et veillera enfin à parfaire le style de l'ensemble. Ce père est également chargé de superviser l'impression qui doit être réalisée chez un imprimeur de confiance, soigneusement choisi parmi les proches de la Compagnie⁸⁹. Il devra enfin veiller à la distribution des exemplaires à travers l'ordre, via les réseaux commerciaux. Les dépenses engendrées par l'édition seront prises en charge par toute la Compagnie⁹⁰.

La logique centripète et le travail de recomposition par le cœur romain sont donc bouleversés pour des raisons pratiques. C'est désormais la périphérie qui, du moins momentanément, se charge de la rédaction de la lettre commune et de sa diffusion. Les normes d'agencement et de structuration de la lettre restent toutefois étroitement surveillées par Rome et l'on constate que le nouveau général, Mutio Vitelleschi (1615-1645), souhaite comme son prédécesseur que le commun et le banal soit gommé au profit du singulier et de l'exceptionnel⁹¹. Vitelleschi achève ainsi un processus entamé par Acquaviva qui, en l'espace de quelques années, a fondamentalement changé le statut des lettres annuelles: alors que celles-ci ont été initialement pensées comme un lieu de proclamation de l'unité et encourageaient à ce titre la répétition de l'information comme

⁸⁸ Rome, ARSI, *Instit. 186a*, f° 273, Mutio Vitelleschi, *Instructio pro Annuis praeteritorum Annorum in Provincia N. imprimendis* [1615].

⁸⁹ Il s'agit à Anvers des héritiers de Martin Nutius et de Jan Meursius, à Douai de la veuve Kellam, à Mayence de Johann Albin, à Dillingen de l'imprimerie Mayer et à Lyon de Claude Cayne.

⁹⁰ Rome, ARSI, *Instit. 117 II*, f° 567, *Qualiter sumptus impressionis Annuarum praecedentium a certis Provinciis facti iis Provinciis apud Procuratorem generalem refundetur*.

⁹¹ « In singulis postea collegii omittentur, aut brevissime tangentur quae communia sunt et ubique a Nostris fieri consueverunt, quoad confessiones, lectiones, congregaciones, visitationes, etc. Recensebuntur tamen ex his quae aliquid singulare continent pro aedificatione et quod memoria dignum sit » (Rome, ARSI, *Instit. 186a*, f° 273^{r-v}, Mutio Vitelleschi, *Instructio pro Annuis...* [voir n. 88], [1615]).

preuve de l'identité (confessions, conversions, exercices spirituels, congrégations, etc.), elles doivent à présent fuir le « vice tautologique⁹² » pour ne retenir que l'extraordinaire, seul digne de mémoire et d'édition. De même, huit ans plus tard, dans sa longue instruction sur la manière d'élaborer toute forme d'écrit administratif au sein de l'ordre, Mutio Vitelleschi glissera rapidement sur les lettres annuelles mais dira cependant de celles-ci qu'elles doivent « rejeter tout ce qui ne présente rien, ou trop peu, de remarquable pour la mémoire⁹³ ». Leur rôle initial d'instrument de l'édition de l'ordre au moment présent est définitivement abandonné et si les lettres annuelles doivent encore édifier, ce sont bien davantage les générations à venir que les membres vivants. Cependant, dans la même instruction, Mutio Vitelleschi charge les recteurs et supérieurs locaux de faire parvenir chaque année, via leur provincial, en même temps que les lettres édifiantes, le supplément annuel de l'*Historia domus* que, depuis 1568, chaque domicile devait rédiger et conserver précieusement dans ses archives⁹⁴. Or, la matière à consigner dans les suppléments historiques est fortement similaire à celle qui devait être présentée dans les lettres annuelles. Les frontières entre les deux genres, tous deux instruments mémoriels, se brouillent et il semble bien que, hors de Rome, les spécificités de l'une et de l'autre soient distinguées avec difficulté. Il fallut donc préciser ce qui les différenciait: Mutio Vitelleschi fit alors des lettres annuelles des résumés des histoires locales, les premières n'exposant que ce qui *pouvait* être dévoilé au moment présent, les secondes consignant tout ce qui *devait* être conservé pour les siècles à venir⁹⁵. Dans la technique mémorielle de l'ordre, une hiérarchie se

⁹² L'expression apparaîtra dix ans plus tard sous la plume de Goschwin Nickel (Rome, ARSI, *Inst. 186a*, f° 279, Goschwin Nickel, *Circularis de Annuis*, 1652).

⁹³ « Haberique rationem brevitatis, resectis, vel perstrictis dumtaxat, quae nihil, aut parum exiunt ad memoriam habent » (Rome, ARSI, *Inst. 81*, *Instruction de scripturis conficiendis*, 20 août 1623, chap. 18, 1, s.f.).

⁹⁴ *Idem*, chap. 18, 5.

⁹⁵ « [Historia] differt autem a litteris annuis. Nam multa explicanda erunt in Historia, quae omittantur in annuis, ut apparebit ex capitibus, quae de materia Historiae subjiciantur. Saepe etiam eveniunt quaedam magni ponderis, quae reticentur in annalibus, vel formulis dumtaxat generalibus indicantur; quod in praesentia vulgari non expedit » (Rome, ARSI, *Rom. 1*, f° 19^v, *De historia conficienda in singulis collegiis*, [1619-1627]). Cette datation est permise par la conjonction des assistants qui ont signé le document de leurs initiales: il s'agit

crée donc mais, si les lettres annuelles sont définies comme l'expression d'une mémoire sélective et en grande partie voilée par la prudence, elles restent néanmoins des outils de première importance et demeurent au cœur des préoccupations romaines.

De vains efforts

À la suite de la décision de la Congrégation générale de 1615, les lettres annuelles de 1600-1614 ont été imprimées à Douai, Anvers, Lyon, Mayence et Dillingen en 1618 et 1619. Les provinces sont censées par ailleurs continuer à envoyer chaque année leur lettre annuelle manuscrite. Pour éviter de devoir recourir de nouveau à cet expédient qu'a été la répartition du travail en 1615, Mutio Vitelleschi tente de mettre en place un système qui devrait permettre une impression régulière des lettres annuelles et une diminution des coûts⁹⁶. Un père érudit de chaque province rédige les lettres annuelles provinciales en latin, dans un « style convenable » et en caractères lisibles. Celles-ci doivent parvenir à Rome avant le milieu de l'année. Leur examen et leur correction sont alors confiés aux assistants eux-mêmes et non plus à un rédacteur spécialisé, jugé trop coûteux. Les assistants relisent attentivement les lettres annuelles et, armés de leurs plumes, biffent et corrigent ce qu'ils estiment nécessaire. Ils traduisent par ailleurs en latin les lettres venant des terres de missions, lorsqu'elles ont été rédigées en portugais, en italien ou en espagnol, comme c'est le plus souvent le cas⁹⁷.

de J[acobus Croce], C[hristophorus Balthasar], Ni[colaeus Almazan], N[juno Mascagnas] et T[heodore Buys] qui ont travaillé ensemble aux côtés de Vitelleschi entre 1619 et 1627.

⁹⁶ Rome, ARSI, *Inst. 117 II, f° 568*, Mutio Vitelleschi au secrétaire et à ses assistants, *Annuae Societatis uti Romae annis singulis expedientur ut, tempestative imprimantur, et communicentur* [1615].

⁹⁷ Des traductions en latin des lettres annuelles expédiées depuis le Paraguay, la Chine et le Japon, terres lointaines où les jésuites œuvraient comme missionnaires, ont été ponctuellement publiées à partir de 1596 (*Litterae annuae Iaponenses anni 1591 et 1592. Quibus res memoratu dignae, quae nouis christianis ibidem toto biennio acciderunt, recensentur*, Cologne, 1596). Ces traductions de l'italien, de l'espagnol et du portugais vers le latin semblent pour la plupart résulter d'initiatives personnelles ou locales. Ainsi, en 1611, la classe de rhétorique d'Anvers traduit-elle les lettres du Japon de 1606 et celles de Chine de 1606 et 1607 (*Litterae Iaponicae anni M. DC. VI. Chinenses anni M. DC. VI. & M. DC. VII. ... latine redditae a rhetoribus Collegij Soc. Iesu Antuerpiae*, Anvers, imprimerie Plantin, 1611). De même, la publication des *Relations* des

Ils transmettent ensuite les documents ainsi raturés et traduits à leurs secrétaires qui s'occupent de les mettre au propre pour l'impression. Il revient au général de choisir le lieu d'impression, Rome ou ailleurs. Cependant, si Vitelleschi tente de faire en sorte que la publication aille bon train, son organisation ne porte pas de fruits et le travail des assistants traîne en longueur. En 1630, aucune lettre annuelle commune n'a été publiée. Le général estime donc urgent, pour accélérer leur publication, de répartir une nouvelle fois le travail d'écriture comme il l'avait fait en 1615⁹⁸. Il distribue donc entre différentes provinces les lettres expédiées à Rome entre 1615 et 1629⁹⁹. Les années passent cependant et aucune édition ne voit le jour. Plusieurs voix s'élèvent alors, mettant en doute la possibilité de concrétiser un jour le projet. Ainsi, Andrea Joos, le provincial de la Flandro-Belgique à qui ont été confiées les années 1618-1620, déclare en janvier 1643 à Mutio Vitelleschi que les lettres retravaillées sont prêtes pour l'impression mais ne sont pas mises sous presse pour différentes raisons¹⁰⁰. Certaines lettres annuelles se font encore attendre et singulièrement celles de la province romaine: or il semblerait peu opportun de publier les annuelles de la Compagnie privées de celles de Rome. Par ailleurs, le contenu de l'ensemble de ces lettres est répétitif *ad nauseam* et l'on se demande en Flandro-Belgique s'il ne serait pas plus avisé, plutôt que de les publier telles quelles, de les conserver dans les archives de Rome pour qu'une fois triées et bien agencées, elles servent un jour à écrire l'histoire de la Compagnie. Enfin, la Flandro-Belgique

jésuites de Nouvelle-France chez les Cramoisy à Paris entre 1632 et 1673 a été lancée par Paul Lejeune comme les 34 volumes des *Lettres édifiantes et curieuses* des jésuites en Chine (1702-1776) sont dus à une initiative de Charles Le Gobien poursuivie par Jean-Baptiste du Halde. Relevant plus du succès d'imprimerie et d'une opération apologétique que d'une véritable politique romaine de construction identitaire et mémorielle de l'ordre, ces documents ne seront pas envisagés dans la présente étude, même si leur intérêt historique et anthropologique est indubitable.

⁹⁸ Rome, ARSI, *Gall.* 38, f° 25^v, Mutio Vitelleschi aux provinciaux de France, *De annuis litteris*, 15 septembre 1630.

⁹⁹ On ignore quelle a été la clé de répartition. On sait toutefois que la Flandro-Belgique a reçu les lettres annuelles de 1618-1620 et la Gallo-Belgique celles de 1621-1623. Il semble que ces dernières aient été retravaillées par Martin L'Hermite (1596-1652) (Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, 4 [1893], col. 307-308).

¹⁰⁰ Rome, ARSI, *Instiit.* 186a, f° 264^r, Andrea Joos à Mutio Vitelleschi, Anvers, 9 janvier 1643.

attend, avant de publier les lettres dont elle a la responsabilité, la publication de celles des années 1615-1617: or cette publication tarde et Andrea Joos ignore, qui plus est, à qui elle a été confiée.

Confronté à pareilles remises en cause du système, le général charge ses assistants d'élaborer des solutions pour sortir de l'impasse. Aussi Walter Mundbrodt (1576-1543), Étienne Charlet (1570-1652), Juan de Mattos (1581-1648) et Carlo de Sangro (1568-1655), respectivement assistants pour la Germanie, la France, le Portugal et l'Italie, mènent-ils dans le courant du printemps 1643 une importante réflexion sur la question¹⁰¹. Ils s'interrogent principalement sur la pertinence de la méthode de rédaction des lettres annuelles telle qu'elle a été définie par la *Formula* de Mercurian puis largement développée par Acquaviva en 1582 et 1594. Communément employée par tous, elle semble n'apporter aux lecteurs comme aux auditeurs que fatigue et ennui dans la mesure où elle exige d'organiser l'information collège par collège et contraint donc à d'inévitables répétitions. Elle présente par ailleurs le désavantage d'augmenter considérablement la taille du livre à imprimer, élevant du même coup les frais d'impression et le prix d'achat. Les assistants proposent donc de suivre un autre modèle d'écriture afin d'éviter l'écœurement: ils mettent ainsi au point un *Paradigma methodi scribendi*¹⁰² selon lequel les lettres annuelles doivent désormais être divisées en deux chapitres: le rédacteur résumera d'abord brièvement les données communes à tous (nombre de personnes, ministères, eucharistie, conversion, etc.) et montrera ensuite les particularités de la Province en détaillant les événements insignes et extraordinaires. Pour aider le rédacteur, le *Paradigma* énumère, dans deux listes numérotées, tous les sujets susceptibles d'être abordés, organisant alors la narration selon un plan thématique et non plus géographique. Ces listes, toutefois, ne sont pas destinées à être suivies méthodiquement, sous peine de retomber dans les mêmes incommodités que présentait l'ancien *modus scribendi*. Pistes pour l'écriture et la construction du récit, elles invitent le secrétaire à rédiger un texte fluide et ne sont en rien des carcans contraignants.

¹⁰¹ Rome, ARSI, *Instit.* 186a, f° 252, *Dubia quaedam resolvenda circa annuarium scriptionem et impressionem*. Le texte, annoté dans la marge, a manifestement servi de document de travail aux assistants.

¹⁰² Il est assez piquant de remarquer que ce modèle se base sur l'exemple de la province romaine qui n'envoie plus de L. A. depuis 1600.

Cependant, l'établissement du *Paradigma* a beau donner quelque espoir pour la rédaction et la publication des lettres annuelles à venir, il n'aide pas pour autant à régler la question des lettres des années précédentes, non encore publiées. Les assistants s'interrogent: faut-il réécrire les lettres annuelles de 1616-1629 en suivant cette nouvelle injonction alors que, dans chaque province, un travail considérable d'ajustement respectant l'ancien protocole d'écriture a déjà été fourni? Faut-il partager les lettres annuelles de 1630-1643 — qui n'ont pas encore été retravaillées — entre les provinces à qui l'on a jusqu'à présent épargné cette tâche onéreuse et chronophage? Faut-il continuer à diviser le travail entre les provinces et donc courir le risque de la diversité et de l'hétérogénéité? Si la Compagnie décide, au contraire, de confier de nouveau la rédaction à un seul érudit de l'ordre, où celui-ci sera-t-il installé? Où l'impression sera-t-elle réalisée? Les provinces appauvries seront-elles contraintes d'acheter les nouveaux exemplaires imprimés? Pourront-elles se contenter de n'en acquérir que quelques-uns voire aucun?, etc.

Après réflexion, les assistants décident de faire réécrire toutes les lettres annuelles de 1615 à 1629 selon les critères de leur nouveau *Paradigma*¹⁰³. Les lettres postérieures non réparties entre les provinces seront réécrites par un père choisi par le général et installé au noviciat de Florence sur les presses duquel il fera imprimer ses synthèses afin d'échapper à la censure des Maîtres du Sacré Palais de Rome. Le *Paradigma* est, par la même occasion, expédié dans toutes les provinces¹⁰⁴. Le travail exigé par les assistants est considérable, mais il semble que dans certaines provinces, l'on obtémèrera en recommençant la rédaction¹⁰⁵. L'instruction, toutefois, demeure lettre morte. Non seulement les lettres annuelles ne sont toujours pas publiées mais, par ailleurs, les supérieurs ne savent pas bien s'ils doivent suivre l'ancienne *Formula scribendi* ou adopter le

¹⁰³ Rome, ARSI, *Instit.* 186a, f° 249, *Circa descriptionem annuarum litterarum Societatis*.

¹⁰⁴ Rome, ARSI, *Epp.* NN. 115, p. 756-758, *Paradigma methodi scribendi deinceps Annas Societatis [1643]*, exemplaire du provincial de Flandro-Belgique. Voir également, Rome, ARSI, *Gall.* 38, f° 42-43; *Instit.* 186a, f° 250-251, 266-267, 282-283; *Gall.-Belg.* 3 I, f° 37^v.

¹⁰⁵ L'ARSI conserve quelques exemples de recomposition des lettres annuelles de 1615-1629 selon l'organisation thématique voulue par le *Paradigma*. Voyez ainsi la province de France (Rome, ARSI, *Franc.* 32 I).

nouveau paradigme. Hésitants, ils finissent par négliger l'obligation et n'expédient plus de lettres annuelles à Rome. En 1646, Vincenzo Carafa (1645-1649) doit ordonner avec sévérité une plus grande diligence dans l'expédition des dites lettres mais exhorte les recteurs à se référer à la *Formula scribendi* publiée dans les règles sans évoquer le *Paradigma* de 1643¹⁰⁶. Dans les collèges et maisons, on continue donc à écrire selon les anciennes normes: cela ralentit d'autant le projet d'impression qui s'enlise progressivement. Pourtant, à Rome, on tient encore au projet éditorial et l'on presse les provinces d'accélérer le processus. En avril 1649, Andrea Joos, qui s'était opposé six ans plus tôt à l'impression, réitère alors sa désapprobation et expose méthodiquement à son provincial, Jean-Baptiste Engelgrave, douze raisons pour abandonner cette colossale entreprise¹⁰⁷: les trente-quatre ans de retard contraignent la Compagnie à faire sortir de presse un nombre trop important de volumes, à dépenser des sommes excessives, à entreprendre un travail de synthèse et de traduction difficile et fastidieux, à masquer avec peine une trop grande disparité entre le laconisme des uns et la prolixité des autres, etc. Pour Andrea Joos, la meilleure des solutions reste celle qu'il a déjà proposée en 1643, avant qu'on ne lui demande d'entreprendre à nouveau la synthèse de la tranche triennale de lettres qui lui ont été confiées: conserver précieusement les lettres annuelles dans les archives romaines comme sources pour la rédaction de l'histoire de la Compagnie et ne publier que quelques extraits utiles à l'édition. Les arguments de Joos sont aussitôt envoyés à Rome où l'on juge cependant qu'il est hors de question de renoncer à l'impression¹⁰⁸. Le provincial flandro-belge est par ailleurs sommé d'envoyer à l'imprimeur le corpus, même incomplet, des lettres annuelles dont sa province a dû assurer la révision. Les documents toilettés restent pourtant dans les archives.

¹⁰⁶ Rome, ARSI, *Instit. 186a*, f° 281, *De annuis litteris encyclica ut fiant suo tempore ac modo praescripto*, 11 août 1646 (original) et f° 261 (minute).

¹⁰⁷ Rome, ARSI, *Instit. 186a*, f° 268, Andrea Joos à Jean-Baptiste Engelgrave, provincial de Flandre-Belgique, *Rationes, quae videntur persuadere non esse imprimendas litteras annuas*, Gand, 2 avril 1649.

¹⁰⁸ Rome, ARSI, *Fl.-Belg.* 6 I, p. 419 et 421, [Goswin Nickel], assistant de Germanie, à Jean-Baptiste Engelgrave, provincial de Flandre-Belgique, 24 avril et 1^{er} mai 1649.

La fin du projet

En 1652, alors que Goswin Nickel (1652-1661) vient d'être élu, les nouveaux assistants constatent enfin l'échec: les lettres annuelles n'ont été publiées que jusqu'en 1614, les autres prennent la poussière dans les archives locales ou romaines et les mesures prises tant par Mutio Vitelleschi que Vincenzo Carafa n'ont eu aucun effet¹⁰⁹. Ils interrogent donc le nouveau général sur le sort à réservé à ces documents en attente d'impression. Celui-ci opte pour une vaste opération de consultation dans les Provinces européennes: il demande à tous les provinciaux de l'aider à statuer « sur cette affaire de si grande importance » en leur soumettant les quelques avantages mais aussi tous les nombreux inconvénients qu'il y aurait à poursuivre l'opération¹¹⁰. Du côté des atouts, il range la nécessité de ne pas donner à croire que « rien de digne de mémoire n'ait été entrepris par la Compagnie pendant une si longue période ». Mais c'est surtout du côté des désagréments que penche la balance: immensité du travail à fournir, frais lourds à supporter, volumes trop nombreux et donc, *in fine*, impossibles à lire, etc. La liste est longue et reprend l'ensemble des reproches opposés au projet depuis plusieurs années. Nickel propose alors une solution intermédiaire, déjà souvent suggérée à Rome par les provinces: extraire de la masse d'informations des lettres annuelles des passages soigneusement choisis et n'imprimer que ceux-ci.

Les Provinces consultées lui répondent entre septembre 1652 et janvier 1653¹¹¹. Toutes s'accordent sur la nécessité de continuer à rédiger annuellement les lettres d'édification mais divergent quand il s'agit de statuer sur l'avenir de l'impression et sur le choix de la méthode de rédaction. Toutefois, bien que certains optent pour un renoncement complet et quelques autres pour une publication *in extenso*, la majorité s'accorde sur le fait que seuls les meilleurs extraits des lettres annuelles passées soient imprimés. En ce qui

¹⁰⁹ Rome, ARSI, *Instit.* 186a, f° 268, Christophe Schorrer, Alfonso Yannez, Giovanni A. Confalonieri, Pierre Le Cazrée, assistants, *De litteris annuis Societatis*, [1652].

¹¹⁰ Rome, ARSI, *Instit.* 186a, f° 279-280, Goswin Nickel aux provinciaux, 3 août 1652 et *Gall.* 38, f° 87, 16 septembre 1652.

¹¹¹ Rome, ARSI, *Instit.* 186a, f° 254 et 260, les provinces de l'assistance de Germanie; f° 256, les provinces de l'assistance d'Espagne; f° 258, les provinces de l'assistance de France; f° 269-272, les provinces de l'assistance d'Italie.

concerne la composition, beaucoup hésitent entre l'ancienne *Formula scribendi* et le nouveau *Paradigma*. Nombre d'entre eux finissent toutefois par proposer des solutions mixtes, recourant aux critères de 1643 pour les annuelles des années précédentes mais revenant aux normes anciennes pour les lettres à venir.

Goswin Nickel fait le point en novembre 1653¹¹²: les lettres annuelles de 1615 à 1649, dont on attend la publication depuis de nombreuses années, seront pour une énième fois réparties entre les provinces pour que celles-ci opèrent un tri et sélectionnent les passages ou *excerpta* les plus utiles à l'édification. Le travail est réalisé patiemment dans une série de provinces mais, une nouvelle fois, aucune de ces synthèses édifiantes ne sera jamais publiée¹¹³. Nickel décide par ailleurs que, dorénavant, les lettres annuelles seront rédigées dans les provinces selon la méthode proposée par l'équipe de Vitelleschi en 1643¹¹⁴ puis transmises à Rome pour y être « polies » avant l'impression par un père qu'il aura désigné. Il confie ce travail au Hongrois János Nádasi (1614-1679), appelé de Trnava à Rome en 1652 pour être le secrétaire latin de l'assistant de Germanie et rédiger par la même occasion la synthèse des lettres annuelles de la Compagnie. En 1658, les recompositions par Nádasi des lettres de 1650 et 1651 sont imprimées à Dillingen tandis que celles de 1652 à 1654 le sont à Prague, probablement la même année¹¹⁵.

¹¹² Rome, ARSI, *Inst. 186a*, f° 277, Goschwin Nickel aux provinciaux, 3 août 1652 et *Gall. 38*, f°^s 89^v-90^r, 8 décembre 1652.

¹¹³ L'ARSI conserve, pour les années 1615-1649, disséminés entre ses différents fonds et de tailles inégales, les *Excerpta* ou *Compendia* des lettres annuelles de différentes provinces comme celles de la Germanie supérieure (*Germ. Sup.* 67, 1049 p.), de Toulouse (*Tolos.* 17, 20 f.), du Mexique (*Mex.* 15), de la Gallo-Belgique (*Gallo-Belgica*, 31 [1615-1619] et 32 [1620-1649]) ou de la Flandro-Belgique (*Flandro-Belgica* 51 [1615-1619], 52 [1620-1629] et 53 [1630-1649]). Les *Excerpta* de la Flandro-Belgique sont également reliés en deux volumes à la Bibliothèque Royale de Belgique, cabinet des manuscrits (J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, t. VI, n. 4052-4053).

¹¹⁴ En réalité, les provinces continueront longtemps à hésiter entre les normes de la *Formula* et celles du *Paradigma*: si certaines, comme la Flandro-Belgique, adoptent définitivement le *Paradigma* dès 1643, d'autres ne s'y résolvent pas. Ainsi, la Gallo-Belgique n'optera pour l'organisation thématique qu'en 1669 et y renoncera souvent, revenant, pour plus de facilité à une présentation de l'activité provinciale collège par collège.

¹¹⁵ Les archives centrales conservent l'*imprimatur* accordé le 16 janvier 1658 par les censeurs de l'ordre pour le volume des lettres de l'année 1654 (Rome,

Nádasi poursuit le travail de synthèse par la suite mais la Compagnie en sursoit cependant la publication. Les archives centrales de l'ordre conservent en effet encore les épreuves de l'année 1655: examinées par les assistants lors de leur réunion du 8 novembre 1662, elles reçoivent l'apostille « differatur impressio » sans que le motif soit développé¹¹⁶. La Compagnie finit alors par renoncer définitivement à l'édition de ses lettres annuelles¹¹⁷ mais continue à imposer leur rédaction locale, leur envoi, désormais triennal¹¹⁸, à Rome via le provincial, leur conservation dans les archives de la maison généralice et leur circulation à l'intérieur des provinces. Il est ainsi possible de suivre le trajet des lettres annuelles au sein de la province d'Autriche entre 1699 et 1706 grâce à un relevé, sur la première page, des domiciles où celles-ci ont été envoyées. Les receveurs et supérieurs devaient en effet toujours préciser la date de réception de la lettre annuelle, la date du début et de la fin de la lecture au réfectoire et, enfin, la date d'expédition vers le collège suivant. En ce début du 18^e s., les lettres annuelles arrivaient au printemps dans le premier collège, restaient environ un mois dans chaque domicile et mettaient à peu près une année entière pour faire le tour de la province. Elles étaient alors conservées dans les archives de la maison professe, à Vienne. Les règlements d'acheminement de collège en collège de ces lettres d'édification qui accompagnent ces relevés montrent l'intransigeance des provinciaux autrichiens quant au bon fonctionnement du système¹¹⁹.

ARSI, *Fondo Gesuitico*, vol. 663, f° 120). Il est intéressant de remarquer que si ces censeurs donnent leur accord pour l'impression, ils objectent cependant le manque de discréption par rapport aux informations reçues au confessionnal. Ils demandent donc à Nádasi de veiller, dorénavant, à ne pas multiplier les détails susceptibles de dévoiler l'identité des sujets et particuliers évoqués.

¹¹⁶ Rome, ARSI, *Hist. Soc.* 65, *Annuae litterae Societatis Iesu anni MDCLV*, page de titre. L'ARSI conserve également les L. A. de 1656, elles aussi corrigées par les assistants (*Hist. Soc.* 66).

¹¹⁷ Lorsqu'en 1690, la Congrégation provinciale de Germanie supérieure demande au général Thyrse González de Santalla de reprendre l'impression, ce dernier trouvera commode de répondre que la chose est impossible en raison d'un décret pontifical de 1673 interdisant, en pleine querelle des rites, de ne rien publier qui concerneurait de quelque manière les missions si ce n'est par l'autorisation de la Congrégation *De propaganda fide* (Rome, ARSI, *Congr.* 84, f° 152). La raison semble pourtant davantage devoir se trouver dans l'impossibilité pour la Compagnie de faire face à un projet gigantesque devenu impossible à gérer.

¹¹⁸ Rome, ARSI, *Austr.* 19, p. 38, art. *Annuae*, Gian Paolo Oliva, 1666.

¹¹⁹ Rome, ARSI, *Austr.* 157, 158, 159, 162 et 163.

Dans la Compagnie de Jésus, l'écriture est un geste ordinaire. À tous les niveaux de l'ordre, tout lettré est censé prendre la plume. Rédiger des lettres pour Rome, pour ses supérieurs, ses sujets ou ses pairs, remplir des documents administratifs, établir des catalogues, faire des brouillons, les corriger, les mettre au net, les copier, les expédier et les transcrire dans les registres d'archives caractérisent une pratique scripturaire quotidienne. Ces gestes d'écriture, répétés en autant de lieux qu'il y a de domiciles disséminés à travers le monde, donnent le mouvement à un vaste échange d'informations qui structure l'ordre et l'assoit solidement. Courrier expédié, courrier reçu, courrier lu, courrier archivé... la Compagnie recourt intensément à l'écrit et entend, à la suite d'Ignace de Loyola, lui donner une fonction basilaire, celle de tenir toujours l'ensemble des membres avertis de ce qui se fait ailleurs et donc de les garder unis. Le courrier circule et avec lui, des nouvelles des frères et de leur apostolat. La production surabondante d'écrits rend donc la totalité de l'ordre hyper-visible à chacun des individus dispersés qui reçoivent ces courriers. Dans ce processus, le cœur romain joue un rôle de centralisation et de plaque tournante de l'information. Lui-même expédie une correspondance massive destinée à nourrir autant spirituellement qu'institutionnellement le corps qu'il dirige. Celui-ci, rassasié de courriers, fonctionne, se meut et vit grâce aux injonctions que Rome lui envoie en réponse à ses propres missives. La croissance démographique de l'ordre, toutefois, menace de noyer le fruit d'un tel système et d'asphyxier le cœur sous la masse incontrôlable de courriers. La *Formula scribendi* est née de l'absolue nécessité de maintenir le système viable et fonctionnel par une révision en profondeur de ses mécanismes. Le travail fut lent. Il y eut un premier texte, court, rédigé en 1565 et complété en 1578, grâce au travail de synthèse des instructions délivrées par les généraux successifs. La version de 1578 fut rapidement améliorée en 1582 et finalement parachevée en 1594. Il a donc fallu près de trente ans pour mettre au point ce texte qui sera largement développé, commenté et expliqué par nombre d'ordonnances et instructions expédiées dans les provinces tout au long de l'histoire de l'ancienne Compagnie. De ce réaménagement des normes initiales, l'historien retiendra d'abord les préoccupations pour la forme de l'écriture et sa matérialité. De la qualité de l'écriture dépend la qualité de la lecture et donc celle de la gestion. Il faut bien écrire si l'on veut que l'ordre soit bien administré. L'historien retiendra

également l'intérêt tout particulier de Rome pour les lettres annuelles à la définition desquelles la Compagnie apportera dès 1578 mais également tout au long du 17^e s. le plus grand soin. Celles-ci sont intégrées dans les ambitions mémorielles de l'ordre comme outil de sa propre mémoire et lieu de construction de l'identité qu'il entend se donner. Pour cette raison, elles feront l'objet d'une vaste entreprise de publication, trop lourde, cependant, à porter. Longtemps, la Compagnie oscillera entre d'un côté, espérance de pouvoir relancer un projet essentiel pour la détermination en interne de son identité et la répercussion en externe de son image glorieuse et de l'autre côté, lucidité d'être incapable d'assumer les conséquences matérielles d'un tel dessein.

*Université de Liège
Chargée de recherches du FNRS
Adresse*

Annick DELFOSSE

Résumé — Ignace de Loyola, aidé par Juan Polanco, a assis solidement la Compagnie de Jésus sur un système de communication intensif. Ce système, toutefois, s'est avéré rapidement inadapté aux besoins d'un ordre en constante expansion mais les enjeux de la correspondance étaient tels que les successeurs du fondateur de la Compagnie ne cessèrent d'en redéfinir le fonctionnement. Cet article souligne les raisons et les modalités de ces permanents réajustements. Il montre quelles ont été les conséquences de ces redéfinitions sur le plan de la matérialité de la production documentaire mais également des formes de communication interne à l'ordre. Il tente enfin, et surtout, de saisir en quoi ce souci de l'écriture administrative a été étroitement lié à des processus de constructions identitaires, de renforcement de l'unité et d'entretien de la mémoire au sein de la Compagnie de Jésus.

Summary. — Ignatius of Loyola, helped by Juan Polanco, has firmly established the Society of Jesus upon an intensive communication system. This system quickly turned out to be inadequate for the needs of an Order in constantly growing, but the inner correspondence was so important that the successors of the Society founder never ceased to redefine its working. This article underlines the reasons and the terms of these continuous readjustments. It shows the consequences of these redefinitions for materiality of documentary production and for the forms of the Order inner communication. It also attempts to understand to what extent this care for administrative writing was closely tied to processes of identitary constructions, of unity strengthening and of memory sustainment within the Society of Jesus.

Zusammenfassung. — Mit der Hilfe von Juan Polanco hat Ignatius von Loyola die Gesellschaft Jesu mit einem soliden und intensiven Kommunikationssystem ausgestattet. Allerdings erwies sich dieses System schon bald als unangemessen, die Bedürfnisse eines sich immer weiter ausbreitenden Ordens zu befriedigen. Doch die Korrespondenz war von solcher Bedeutung, dass die Nachfolger des Gründers der Gesellschaft immer wieder ihre Funktionsweise neu definierten. Der vorliegende Artikel zeigt die Gründe und die Vorgehensweise dieser Korrekturen auf. Er beschreibt die Konsequenzen dieser Neudefinierungen im konkreten Bereich der Herstellung der Dokumente, aber auch die verschiedenen Formen der Kommunikation innerhalb des Ordens. Er will schließlich vor allem zeigen, inwiefern diese Bemühungen um verwaltungsbezogene Schriften zum Prozeß der Identitätsfindung, der Stärkung der Einheit und der Bewahrung des Andenkens in der Gesellschaft Jesu beigetragen haben.